VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 28 novembre 2025.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Madame Béatrice BELLIARD, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Madame Armelle GENDARME, Madame Stéphanie MOLTON, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Catherine GUTTMANN, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur André BATTEUX, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Geneviève TEIL, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Thomas CLEMENT.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Michel AMAR, qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal LOUAP
Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, qui a donné pouvoir à Madame Béatrice BELLIARD *(jusqu'à son arrivée)*
Madame Sandy VETILLART, qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARGUERAT *(jusqu'à son arrivée)*

Monsieur Claude ROCHER, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARQUEZ
Monsieur Emmanuel BAVIERE, qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie MOLTON *(jusqu'à son arrivée)*
Monsieur Vittorio BACCHETTA, qui a donné pouvoir à Madame Jeanne DEFRANOUX
Madame Elisabeth DE MAISTRE, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Laure GODIN
Monsieur Bertrand AUCLAIR, qui a donné pouvoir à Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
Madame Christine LAVARDE-BOEDA, qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Christophe BAGUET *(jusqu'à son arrivée)*
Monsieur Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION

Madame Laurence DICKO a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

M. BAGUET : Je vous prie d'excuser l'absence de certains élus à l'ouverture de cette séance mais il y a de nombreux conseils d'administration de collèges et de lycées qui tombent ce soir de Conseil municipal. Certains élus siègent en ce moment dans des conseils d'administration, puis nous rejoindrons en cours de séance.
Nous avons de bonnes nouvelles à vous transmettre sur l'état de santé de Monsieur Claude ROCHER et Monsieur Michel AMAR qui sont actuellement en convalescence chez eux, ils vont beaucoup mieux.
Effectivement, vous savez que M. ROCHER a subi une opération cardiaque importante, il récupère.

Monsieur DENIZIOT m'a signalé qu'il était en réunion avec Madame Valérie PECRESSE, il nous rejoint.

Madame LAVARDE-BOEDA est au Sénat, mais elle nous rejoint également. Nous allons donc décaler la présentation de ses délibérations.

Nous tenons à présenter nos condoléances à Dorine BOURNETON, qui a perdu sa maman. En même temps, nous avons la joie d'apprendre que Dorine BOURNETON s'est lancée dans le théâtre. Il y aura d'ailleurs une première représentation à Paris le 28 janvier prochain, nous irons l'applaudir au théâtre.

Mes chers collègues, nous avons largement le *quorum*. Nous devons maintenant désigner un Secrétaire de séance. Nous vous proposons Madame Laurence DICKO. Y a-t-il des oppositions ? *(Il n'y en a pas)* Madame DICKO, bravo, vous êtes élue à l'unanimité.

Vous avez sur table une petite enveloppe souvenir. C'est le hasard, mais aujourd'hui est un grand jour pour notre Ville. J'ai demandé à Monsieur COLAS, Directeur des Archives municipales de nous ressortir quelques documents pour cette occasion et vous les avez sous les yeux. Il y a 100 ans jour pour jour, le 4 décembre 1925, paraissait au *Journal Officiel,* le décret signé le 22 novembre 1925, par Monsieur Gaston DOUMERGUE, Président de la République, qui reconnaissait que la commune de Boulogne porterait à l'avenir le nom de

Boulogne-Billancourt. Ce décret venait alors clore un processus entamé un an et demi plus tôt, le 30 juillet 1924. Le Conseil municipal de Boulogne-sur-Seine avait en effet émis le vœu d'un changement de dénomination de la Ville.

Cette proposition, portée par le Maire d'alors, Monsieur André MORIZET, tirait son origine de l'homonymie entre Boulogne-sur-Seine et Boulogne-sur-Mer. Une homonymie constatée également entre Billancourt située dans le département de la Seine, et le village de Billancourt situé dans le département de la Somme. Ces homonymies causant entre autre, des difficultés de distribution de courrier.

Au-delà de problèmes postaux, il faut voir dans cette délibération la volonté de Monsieur André MORIZET de réconcilier les deux quartiers de la Commune, car il faut bien le reconnaître, depuis la fusion de Boulogne et Billancourt le 1er janvier 1860, à la faveur de la réorganisation de Paris et de ses environs par le Préfet Haussmann, les deux parties du territoire s'étaient développées dos à dos sans vraiment se côtoyer.

Les Billancourtois, dont les rapports journaliers étaient tournés vers Paris ou Sèvres plutôt que vers Boulogne, avaient vu dans cette opération, le sacrifice de leurs intérêts, et surtout une perte de leur identité, la nouvelle Commune créée prenant le nom de Boulogne-sur-Seine.
Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, deux pétitions à l'initiative des habitants de Billancourt avaient circulé, exigeant l'édification de leur quartier en une commune distincte. Il en a résulté la création de deux sections électorales.

À l'époque, malgré le fait qu'il n'y avait qu'une seule commune, il y avait toutefois deux sections électorales : une pour Billancourt et une pour Boulogne. Billancourt s'appelant Boulogne-sur-Seine, le mot « Billancourt » avait à l'époque disparu, ce qui mécontentait les Billancourtois.

La proposition du Conseil municipal en 1924, a reçu un avis favorable du Conseil général de l'époque l'année suivante, le 8 juillet 1925, afin que le décret présidentiel ne vienne entériner la nouvelle dénomination.
Vous avez donc dans cette enveloppe l'extrait du Conseil municipal. Le compte rendu du Conseil municipal était à l'époque rédigé à la main, c'est assez extraordinaire d'avoir retrouvé cela. Nous vous avons tout de même fait une transcription plus lisible.

Le 11 janvier 1926, c'est par voie d'affichage que les Boulonnais apprenaient la nouvelle, nous avons d'ailleurs retrouvé l'affiche.
À l'époque, il n'y avait pas les réseaux sociaux et autres. L'affiche était placardée sur les murs de la Ville. À cette période, cinq adjoints de la commune de Boulogne cosignaient les affiches avec le Maire.

En réalité, cette union s'est matérialisée en 1934, vous voyez le temps qu'il aura fallu : 1860, 1924, 1925, 1926, 1934. Cette union s'est concrétisée par l'édification de notre Hôtel de Ville, la Maison commune de tous les habitants, aux abords de la rue Galliéni, qui marquait alors la limite entre les deux quartiers. Nous l'avons vu pour les 90 ans de l'Hôtel de Ville, vous avez découvert la maquette : c'était une carrière de sable, il n'y avait pas la rue André Morizet, la rue Galliéni existait déjà et constituait la limite entre les deux quartiers.

Si, pendant de nombreuses années, beaucoup continueront à utiliser les termes Boulogne-sur-Seine et Billancourt, par habitude ou pour signifier leur appartenance à un quartier plutôt qu'à un autre, la nouvelle appellation est désormais entrée dans l'usage courant. Je vous rappelle l'historique des noms précédents : au départ, c'était Menus-les-Saint-Cloud, c'était le petit hameau à côté de l'église Notre-Dame, puis nous nous sommes fait appeler Boulogne-la-Petite, parce que Boulogne-sur-Mer était Boulogne-la-Grande. Ensuite Boulogne-sur-Seine, et depuis 1925, Boulogne-Billancourt. Notre Ville a connu plusieurs changements de nom, mais conserve une histoire commune qu'il est important de partager.

Vous trouverez donc une enveloppe sur votre table comprenant la délibération du Conseil municipal de juillet 1924, sa transcription, ainsi que l'extrait du *Journal Officiel* du 4 décembre 1925 et une reproduction de l'affiche du 11 janvier 1926 annonçant aux Boulonnais le nouveau nom de leur Ville.

Je souhaite donc à notre Ville un joyeux anniversaire.

(Applaudissements)

C'était un petit hommage pour commencer notre Conseil municipal.

Je vous fais part de quelques actualités diverses, notamment une très importante pour notre Commune : le Préfet des Hauts-de-Seine a convoqué une CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) jeudi dernier, dont l'objet est de permettre l'instruction du permis d'aménager du Château Rothschild. Cela fait des années que nous en parlons. Je vous avais dit que la situation avançait bien, puisqu'un acheteur s'était positionné et avait, à notre demande, et à celle de la Préfecture, posé un parapluie pour sauver le Château, parce qu'à deux ans près, nous étions au bord de la démolition définitive et de l'effondrement du Château. Il fallait absolument sauver le Château, donc le nouveau propriétaire a accepté de mettre le Château hors du risque causé par l'eau bien que son titre de propriété était encore contesté par quelques personnes.

J'avais évoqué ici même en Conseil municipal à plusieurs reprises le fait que nous, Ville, avions manifesté le souhait de récupérer la totalité du jardin japonais, qui est actuellement coupé en deux : une partie est sur le terrain dit des Canadiens et l'autre sur le territoire municipal. Nous trouvions qu'en réponse au jardin japonais d'Albert-Kahn, il y avait de la cohérence à restaurer ce jardin dans sa totalité. En contrepartie, le propriétaire nous demandait de lui céder de la pelouse devant le château. En effet, l'escalier monumental donne sur la pelouse et la limite s'arrête au pied de la dernière marche, ce qui fait qu'il ne peut même pas descendre de son escalier. Nous avions donc envisagé cet échange foncier.

Cela a été un peu compliqué en ce qui concerne les mètres carrés, nous échangions de la pelouse contre un jardin japonais – même dégradé, cela reste un jardin japonais – avec les structures de bases qui sont toujours présentes. Il fallait donc un avis de l'inspectrice des sites, de l'Architecte des Bâtiments de France. Je rappelle que nous sommes en site classé, donc il s'agissait de procédures très longues. Le Préfet a donc convoqué une CDNPS jeudi dernier

pour que nous validions cet échange foncier et qui fera l'objet d'un avis du Ministre de l'Environnement. À cette occasion, nous avons également étudié les modifications du permis de construire, qui lui, est également instruit par le Ministère de la Culture. Après de nombreux échanges – la Commission a duré 2 heures 30 –, celle-ci s'est prononcée en faveur de cette répartition foncière et de ce permis de construire modificatif. C'est donc une excellente nouvelle pour notre Ville, cela signifie que le propriétaire peut désormais poursuivre son projet de réhabilitation du Château. Nous allons quant à nous, négocier avec lui pour la restauration du jardin japonais avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'inspectrice des sites.

Je rappelle que ce dossier est bloqué depuis 1982. Nous venons de parler des 100 ans de Boulogne-Billancourt, mais nous étions partis pour les 100 ans du Château Rothschild. Nous aurons mis 43 ans à sortir de ce dossier, mais c'est vraiment une excellente nouvelle pour la Ville, d'autant plus que quelques aménagements ont été demandés, notamment sur les deux petits pavillons situés à l'arrière du Château, que l'on n'aperçoit pas, mais qui seront également réhabilités. C'est donc une très bonne nouvelle, et cela a été voté à l'unanimité des participants. Il y a eu juste deux abstentions des associations d'environnement, mais il n'y a pas eu d'objections.

J'ai fait remarquer à la Commission que la Ville avait eu successivement de nombreux candidats pour réhabiliter le Château Rothschild, mais qui s'étaient tous dérobés les uns après les autres. Nous évoquions notamment ici, rappelez-vous, l'inconstructibilité, parce que dans le précédent schéma directeur d'avant 2011, il était prévu de construire deux petits immeubles de 3 000 m^2 chacun de part et d'autre du Château, ainsi qu'une maison de retraite sur le terrain des Canadiens. Nous nous y étions totalement opposés. Avec Monsieur Gauthier MOUGIN, nous avions modifié le PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé le 23 juin 2021 et nous avions rendu le parc inconstructible. Le propriétaire nous en voulait donc beaucoup, il disait : « À cause de vous, on ne trouvera jamais d'acheteur, on ne pourra pas évoluer ». Mais nous avons fini par trouver un acheteur, mais il ne fallait pas le décourager, parce que cela représente beaucoup d'argent pour un château qui n'est pas si grand que cela, puisqu'il y a à peu près 1 500 m^2 habitables.

C'est donc une très bonne nouvelle pour notre Ville et pour son patrimoine, parce que le Château va être totalement réhabilité.

(Monsieur Pierre DENIZIOT rejoint la séance)

Une autre bonne nouvelle, nous l'avons déjà évoquée – Monsieur DENIZIOT arrive à point nommé –, c'est sur le lycée Simone Veil. Vous savez que nous avions prévu des classes préparatoires aux grandes écoles dans ce lycée, mais cela n'a pas pu aboutir. Nous nous sommes ensuite orientés vers un diplôme de technicien supérieur. Après avoir effectué quelques recherches auprès de l'Agence régionale de Santé, de l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris), on nous a signalé assez rapidement un manque terrible de manipulateurs radio en Île-de-France, notamment dans l'Ouest parisien. Je siégeais encore ce matin à un Conseil d'administration du groupement hospitalier universitaire, qui regroupe Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré, Berck, Paul-Brousse, Béclère et le Kremlin-Bicêtre, donc de grands hôpitaux – c'est un gros GHU (Groupe Hospitalo-Universitaire) – et l'université

Paris-Saclay. A cette occasion, la doyenne de l'université Versailles Saint-Quentin, Madame Marie ESSIG, faisait encore remarquer qu'il manquait beaucoup de manipulateurs radio. Nous avons donc pu répondre à la demande.

Cela a été compliqué, nous devions ouvrir il y a déjà deux ou trois ans, puis il y a eu des débats avec l'Éducation nationale. La Région et l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous ont soutenus. Mercredi matin aux aurores, le Directeur académique – nous avons eu quelques réunions mouvementées, disons-le ainsi, avec quelques Conseils d'administration un peu vifs – m'a appelé très tôt chez moi. Je m'inquiétais d'avoir un coup de téléphone du Directeur académique si tôt, mais il m'a annoncé : « Monsieur le Maire, c'est pour une bonne nouvelle : le DTS (Diplôme de Technicien Supérieur) va enfin être créé, il va ouvrir en septembre ». Je lui ai dit que je n'y croyais plus, mais il m'a répondu : « Si, si, je vous assure que c'est vrai. Pour preuve, c'est sur Parcoursup. » Je n'ai pas encore eu le temps d'aller sur Parcoursup, mais allez-y : normalement, nous avons notre DTS de manipulateur radio qui doit ouvrir à la rentrée de septembre au lycée Simone Veil. Nous sommes certains que les étudiants trouveront un emploi en sortant ; nous allons donc compenser un manque très significatif dans ce secteur, et en plus, les étudiants auront un travail à la sortie. Comme quoi, il ne faut jamais baisser les bras, et pour tous les dossiers, même lorsqu'ils sont compliqués.

La dernière fois, nous avons perdu une année parce que nous ne savions pas qui devait apposer le coup de tampon final, ils se renvoyaient la balle entre le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et le Ministère de l'Éducation nationale. Heureusement, la Région et l'ARS nous ont soutenus. Nous sommes dans un monde de « dingue », je vous assure. Le tampon a finalement été posé. D'ailleurs, je ne sais même pas par qui, il faudrait que je me renseigne, mais c'est bon, cela fonctionne et ce DTS va ouvrir en septembre. C'est une excellente nouvelle.

Mme GODIN : Parcoursup sort le 17 décembre.

M. BAGUET : Parcoursup sort le 17 décembre, donc nous allons encore stresser jusqu'au 17 décembre ? Non, je pense tout de même que cette fois-ci, c'est bon, je l'espère. Le 17 au matin, je serai donc sur Parcoursup.

Une autre information, c'est la situation autour du stade du Parc des Princes. C'est la première fois que cela nous arrive, mais vous savez que depuis que le Paris FC s'est installé au stade Jean-Bouin et que la Fédération française de Football n'a pas renouvelé son contrat pour les matchs de l'équipe de France au Stade de France, nous subissons une accumulation d'évènements sportifs. La Fédération française de Tennis multiplie les évènements pour amortir les coûts considérables qui sont engagés sur Roland-Garros, donc il y a un enchaînement de manifestations. La semaine dernière, la Préfecture de Police m'a demandé de prendre un arrêté pour interdire le stationnement au stade du Parc des Princes du vendredi au samedi parce qu'il y avait un exercice de sécurité. Il succédait à un match de football du Paris Saint-Germain et précédait un match de football du Paris FC. Cela faisait donc quasiment quatre jours de suite durant lesquels les riverains ont été empêchés d'accéder à leur domicile. Aussi, j'ai pris la décision d'attaquer en référé la Préfecture de Police de Paris, parce que je trouvais que c'était un peu trop, d'autant plus qu'ils me demandaient de signer l'arrêté. Nous savions que nous avions peu de chances, parce que nous avons appris à ce

moment-là que l'exercice était programmé depuis des mois, même si nous l'avons découvert la veille ou quelques jours avant. Cette opération d'exercice de sauvetage du stade du Parc des Princes mobilisait 400 secouristes. Nous avons perdu notre référé, mais cela nous a permis de « secouer le cocotier ».

Vous savez que le Préfet de Police a changé, Monsieur Laurent NUNEZ est désormais Ministre de l'Intérieur. La succession a été rapide, mais les dossiers sont visiblement redescendus très vite. Avec mon collègue Maire du 16e, nous avons été reçus par le Préfet de Police de l'époque Monsieur Laurent NUNEZ, qui nous avait promis une réunion fin septembre après les premiers matchs de football de la rentrée. Depuis fin septembre, nous attendons en vain une date de réunion. Toutefois, après avoir attaqué la Préfecture de Police et perdu le référé, il se trouve que j'ai rendez-vous dans 10 jours. Au moins, cela aura servi à ça. Il était tout de même important de manifester auprès des riverains le fait que la Ville était présente, parce que cela ne peut pas continuer ainsi, il y a des dérapages. On ne peut pas demander à des stewards de sociétés privées de demander des cartes d'identité aux Boulonnais sur la voie publique. Même la Police municipale n'a pas toujours le droit de contrôler l'identité des personnes, mais des stewards de sociétés privées se permettent de demander l'identité des Boulonnais qui rentrent chez eux. Ce n'est pas acceptable.

Avec mon collègue Maire du 16e, nous irons donc en chœur à la Préfecture de Police, mais je voulais vous tenir informés si jamais vous apprenez que la ville de Boulogne-Billancourt a perdu son référé. D'ailleurs, cela n'a pas été très médiatisé même si cela ne me gênerait pas du tout, au contraire cela confirmera que nous ne nous laissons pas faire.

Dans les nouvelles, nous avons reçu un autre prix – Madame LAVARDE-BOEDA l'a reçu pour nous – pour la deuxième fois. En effet, nous avons été primés en 2023 par l'association Eco Maires (Écologie Maires) pour un projet boulonnais et nous venons à nouveau de recevoir, deux ans après, ce qui est très rare, le prix de l'innovation lors de la cérémonie des Trophées Eco Actions le 25 novembre dernier. Nous sommes très heureux d'avoir remporté ce nouveau prix pour la biosphère urbaine, le projet que nous partageons avec Corentin DE CHATELPERRON. Le communiqué de presse a-t-il été distribué ? Vous ne l'avez pas, donc nous allons vous en donner une copie. Nous étions en concurrence avec un certain nombre de villes qui ont également participé à ce concours.

Nous avons obtenu un autre prix, le Pet Friendly, pour le bien-être des animaux. Je pense à vous, Madame RAPILLY-FERNIOT. Après les trois pattes, nous avons maintenant le prix Pet Friendly pour le bon traitement et le bon accueil que nous réservons aux animaux sur notre Ville. Ces deux trophées s'ajoutent à une longue liste.

Quelques mots maintenant sur les différentes manifestations. J'aurais d'ailleurs pu commencer par féliciter nos élus qui ont participé au semi-marathon, notamment Madame Baï-Audrey ACHIDI. J'ai les temps, mais je ne les donne pas, vous êtes d'accord ? Christine LAVARDE-BOEDA a également participé, ainsi que Clémence MAZEAUD et Cathy VEILLET pour les dames. Bravo à ces quatre élues.

(Applaudissements)

Deux hommes ont quant à eux participé : Antoine DE JERPHANION et Nicolas MARGUERAT.

(Applaudissements)

Je suis tout de même admiratif des temps que vous avez réalisés, bravo, d'autant plus que certaines ont amélioré leur temps, comme je l'ai appris. C'était une belle réussite. Vous savez que la Fédération française nous a donné le label Argent, mais à la fin de la manifestation, le juge-arbitre a déclaré : « Vous devriez avoir le label Or ! ». Nous voulons bien le label Or tout de suite, mais nous étudierons cette possibilité l'année prochaine.

S'agissant du marché de Noël, il ne vous avait pas échappé qu'il a ouvert le 26 novembre dernier. Je vous rappelle que nous avons des chalets solidaires : trois chalets sont mis à disposition des associations de solidarité. N'hésitez pas à aller voir les associations qui animent ces chalets. Nous comptons 48 chalets cette année contre 34 l'an dernier et nous accueillons 36 exposants contre 24, soit une augmentation de l'offre.

Le Préfet a attiré notre attention sur les conditions de sécurité dans les marchés de Noël. Nous avons pris le maximum de précautions, mais nous veillons, avec la Police municipale et la Police nationale, à ce que tout se passe bien.

Je vous présente également un petit bilan sur la banque alimentaire. Merci là aussi aux nombreux élus qui y ont participé. Sachez que les deux couples animateurs de la banque ont réussi à mobiliser 1 000 bénévoles. Onze directions de la Ville ont participé, ainsi que 20 magasins, 20 crèches et jardins d'enfants privés et publics, 32 établissements scolaires privés et publics, y compris nos centres de loisirs. Cette année, nous avons recueilli 44,2 tonnes, soit 300 kilos de moins que l'année dernière. Je rappelle que l'année dernière, nous étions la seule ville qui était en hausse, toutes les autres communes étaient en baisse. Cette année, nous avons une petite baisse de 300 kilos, mais sur 44 tonnes… Le coût de la vie doit peut-être jouer, mais nous nous maintenons. Ce sera malheureusement certainement très bien utilisé.

J'ajoute une dernière information sur la journée internationale contre les violences faites aux femmes, qui a eu lieu le mardi 25 novembre et à laquelle nous participons depuis déjà quelques années. En plus de la prévention tout au long de l'année, la Ville a proposé plusieurs actions de sensibilisation : la projection du film « *Il reste encore demain* », la présence de la caravane solidaire du Département, des représentations théâtrales au Carré Belle-Feuille... Vous remarquerez qu'il y a une vraie mobilisation sur Boulogne-Billancourt. Je remercie toutes les associations, ainsi que l'Éducation nationale, qui ont participé à cette journée.

Je ne vais pas être plus long sur les différentes manifestations. Y a-t-il des questions sur ces différentes informations ? *(Il n'y en a pas)*

Pardon, j'ai oublié de vous communiquer une dernière information. Il se trouve qu'à la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 13 décembre prochain, le nonce apostolique va élever un certain nombre de Français qui ont lutté contre le nazisme au statut de futur bienheureux. Parmi eux, le Père Jean Battifol, qui repose à Boulogne-Billancourt, sera élevé au rang de

bienheureux. Nous avions également un curé à Sainte-Thérèse, le Père Brasdu, qui est Juste de la Nation. Nous avons donc eu un grand mouvement en faveur des Juifs sur Sainte-Thérèse à Boulogne-Billancourt. C'est une très belle nouvelle pour notre Commune, et, bien sûr, pour toute sa famille.

Voilà pour les dernières informations que je tenais à vous transmettre.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT, allez-y.

Mme RAPILLY-FERNIOT : J'en ai trois, je vais essayer de ne pas être trop longue.

Vous avez dit que nous avions encore été récompensés pour notre bon travail de soin des animaux. Comme vous savez que c'est une cause qui me tient à cœur, j'ai évidemment remarqué que nous avions dépensé 13 000 euros pour la stérilisation chirurgicale de pigeons. C'est à la 12e page du PDF complet sur les 1 200 pages, dans l'état des marchés à procédure adaptée attribués depuis la dernière information donnée au Conseil, en date du 14 novembre 2025 : « Capture et stérilisation chirurgicale des pigeons par la société SACPA pour 13 320 euros ».

Si je peux faire un petit point sur ce que vous pensez être une lubie personnelle un peu étrange, à savoir aimer les pigeons, je veux bien m'accorder sur le fait qu'il faudrait peut-être limiter la population de pigeons, mais on utilise une méthode qui n'est pas efficace. Avant, on tuait les pigeons – je ne dis pas que cela se faisait ici, mais globalement, il était choisi de tuer les pigeons. Cela entraînait un surcroît de natalité d'un côté, et de l'autre, des migrations de pigeons d'ailleurs venaient, donc cela ne permettait pas de réduire la population de pigeons. Dans ce contexte, on pouvait imaginer que les stériliser pouvait être une bonne option, parce qu'*a priori*, c'est déjà bien de ne pas les tuer, mais en plus, cela permet qu'ils ne soient pas remplacés par d'autres. Le problème, c'est que lorsque l'on stérilise des pigeons, il faut des conditions un peu optimales.

Je ne vais pas vous citer la thèse d'un étudiant vétérinaire sur les raisons qui font que ce n'est pas une intervention anodine, mais cela créé énormément de mortalité. Il existe des modes moins impactants, par exemple utiliser du maïs contraceptif. Je me suis un peu renseignée sur la société qui pratiquait les interventions sur les pigeons chez nous. Dans une logique de rentabilité, comme on ne va pas mettre des millions dans la stérilisation chirurgicale à Boulogne-Billancourt, il est impossible d'imaginer que ce soit réalisé dans les meilleures conditions. En moyenne, par exemple à Nice, qui a un contrat avec la même société, c'était 5 minutes pour chaque pigeon, donc on peut se douter qu'il y a une mortalité importante. J'ai une question : savez-vous si, dans le contrat, 100 % des pigeons capturés sont stérilisés ou si une partie est tuée, comme c'était le cas à Nice pendant des années ?

Mon autre question est une semi-demande. Il y a beaucoup plus de mortalité sur les pigeons mâles lorsqu'ils sont stérilisés entre septembre et janvier, parce que c'est la période de

reproduction. Aussi, pourrions-nous, dans un premier temps, arrêter d'intervenir dans cette période et la décaler ?

Enfin, pourrions-nous essayer de passer par une méthode alternative, qui n'est pas juste une lubie d'écolo ou d'ami des animaux, mais qui est une méthode qui a fait ses preuves dans des villes de taille similaire, voire plus grande, comme Barcelone ?

Je rajoute mes deux autres questions directement ou voulez-vous répondre à la première ?

J'ai deux autres sujets. En page 22, le 6 octobre 2025, il y a une intervention « urgence sur chat ». Ma collègue Judith SHAN à côté de moi avait déjà posé la question au précédent Conseil municipal, nous sommes toujours intéressées de savoir quelle est « l'urgence chat » à 482 euros.

Mon dernier point concerne les dépenses de manière plus générale. Ici, je ne cible pas Boulogne-Billancourt particulièrement, mais cela nous intéresse également. Une enquête de *Ouest-France* a montré le 25 novembre que les prix payés par les collectivités sur les fournitures, lorsque ce sont des groupements d'achats, sont parfois le double de ce que paye le grand public. Cela nous concerne donc aussi. Je n'ai pas l'impression qu'il y a des prix « déconnants », mais on a parfois trois fauteuils pour 2 900 euros, six fauteuils pour 5 900 euros ou encore 500 euros pour une machine à pop-corn – cela étant, c'est peut-être le prix d'une machine à pop-corn. Je voulais savoir quelles mesures étaient mises en place par la Ville pour s'assurer que la centrale d'achats par laquelle nous passons pratique des prix justes.

Voilà pour toutes mes questions.

M. BAGUET : Le pop-corn, les chats, les pigeons…

Sur le pop-corn, j'ai cru comprendre que lorsque l'on loue une machine à pop-corn, cela coûte 200 euros, et quand on l'achète, c'est 500 et quelques euros – vous avez annoncé le prix. Effectivement, pour la bonne gestion de la Ville, il vaut mieux acheter la machine plutôt que de la louer, parce que si on l'amortit en trois manifestations, c'est tout de même mieux.

S'agissant des pigeons, vous avez en effet déjà évoqué ce sujet. La note que j'ai des services indique : *« Afin de limiter la prolifération et maintenir une population limitée, mais en bonne santé, la Ville fait procéder à la stérilisation chirurgicale des pigeons depuis 2001* [ce n'est donc pas d'aujourd'hui]. *En moyenne, 650 pigeons sont ainsi stérilisés chaque année lors des quatre campagnes de capture annuelle. Ils sont ensuite relâchés à proximité des sites de capture et 40 % des pigeons capturés sont déjà identifiés, donc relâchés, ce qui montre l'efficacité de cette démarche par la sédentarisation effective d'une population saine et contrôlée. Certains volatiles capturés sont diagnostiqués comme malades ou porteurs de germes et parasites. Ils sont de ce fait parfois euthanasiés* [vous avez raison] *par les équipes vétérinaires du prestataire lorsqu'ils sont malades ou qu'ils risquent de propager des maladies. Les rapports d'activité démontrent un taux de mortalité continuellement inférieur à 2 % des individus capturés depuis 2020. »*

2 % de pigeons qui meurent au moment de la stérilisation, c'est un chiffre peut-être trop

élevé, vous avez raison, mais en tout cas, si cela évite de rendre malades les autres pigeons, voire les populations…

Vous savez, il faut tout de même être prudent par rapport à cela. Vous avez vu la grippe aviaire : pour la première fois en France, un homme est mort de la grippe aviaire. On nous expliquait que ce n'était pas transmissible des oiseaux à l'homme, mais cela vient malheureusement d'arriver. Il faut donc être prudent et je pense que c'est une bonne méthode. C'est une société tout à fait sûre, nous en avions déjà parlé, je crois d'ailleurs que cela avait déjà été évoqué au Parlement européen. Cette société est reconnue, elle a pignon sur rue en Hollande, je crois. Je vous avais déjà répondu sur ce sujet.

Pour ce qui est des chats, nous intervenons effectivement pour les chats en cas de demande, donc nous sommes intervenus. Trois interventions chirurgicales ont été réalisées sur deux chats pour un montant total de 1 178 euros. Effectivement, je trouve que cela fait cher, mais cela dépend. Les chats ont été hospitalisés, ils ont été confiés à une association. Nous avons plusieurs associations sur Boulogne-Billancourt, notamment Félin pour l'autre, qui s'occupe de nos chats.

On ne vous a pas répondu, Madame SHAN, sur la question des chats ? Je vous ai répondu, donc avez-vous reçu la réponse ?

(Intervention inaudible hors micro)

Effectivement, nous intervenons, et même sur d'autres animaux dont vous n'avez pas parlé, Madame RAPILLY-FERNIOT, à savoir les frelons. Je vous signale que depuis 2018, et surtout depuis 2021, la Ville procède à la neutralisation des nids de frelons asiatiques découverts sur l'espace public. Les nids à hauteur d'homme sont traités en interne par les agents de salubrité du service Hygiène de la Ville (six en 2025) ; pour les nids inaccessibles, le plus souvent en cime des arbres, la Ville fait appel à un prestataire, une entreprise boulonnaise située rue Thiers, qui est intervenue à sept reprises en 2025 pour 2 100 euros. Bien sûr, nous n'intervenons que sur les nids situés sur le domaine public communal comprenant les bâtiments, les parcs et arbres d'alignement. Lorsqu'un nid se trouve sur un arbre du domaine privé, il appartient au propriétaire de le traiter. Il prend généralement contact avec la Mairie et nous lui donnons nos contacts, tout comme le Département intervient de nombreuses fois sur les arbres du parc départemental.

Nous agissons vraiment en pensant bien faire. *A priori*, cela prend une bonne tournure, malgré effectivement cette perte de 2 % de pigeons qui décèdent lors de la stérilisation.

Voilà ce que je peux vous répondre sur les décisions prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal au Maire.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas)*

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

M. BAGUET : Y a-t-il des questions sur ce sujet ? *(Il n'y en a pas)* Je le mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU SUR L'ACTUALITÉ GPSO

M. BAGUET : J'imagine que vous l'avez sur table. Il y a un certain nombre de choses.

S'agissant de la viabilité hivernale, nous félicitons nos équipes. Elles sont déjà intervenues il y a 15 jours ou trois semaines, lorsque les premiers flocons de neige sont tombés, et ont été très efficaces, comme à leur habitude.

Les illuminations de Noël ont démarré, je vous rappelle que nous sommes passés en LED. Nous avons également installé les enclos pour la collecte des sapins de Noël.

En ce qui concerne les travaux en cours ou récemment finalisés, nous poursuivons la désimperméabilisation des sols. Nous en sommes déjà à près de 20 000 m^2 sur la Ville. D'ailleurs, la place Richard-Wallace en est un exemple. Cela se fait petite surface par petite surface, mais mis bout à bout, cela représente déjà près de 20 000 m^2.

Le square Maître-Jacques a été complètement refait. Il a rouvert ce matin pour la plus grande joie des familles, avec des allées perméables.

Nous sommes en train de terminer le nouveau square Saint-Denis à la place des bungalows de l'école. Ils n'étaient plus nécessaires et étaient d'ailleurs en très mauvais état.

Concernant la végétalisation des entrées de ville, c'est pareil : dès que nous réalisons une opération, nous essayons de rendre le sol perméable.

J'ai oublié Léon-Blum, qui a représenté un gros chantier. Le square Jean-Guillon est en cours de rénovation.

Nous travaillons également sur les déchets électriques et électroniques.

S'agissant de l'Observatoire de la Biodiversité, nous sommes très impliqués sur ce sujet. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous avions organisé le recensement d'un certain nombre d'espèces, notamment d'oiseaux. En l'occurrence, nous nous consacrons aux chardonnerets élégants, avec un petit couplet sur le lierre grimpant, un allié pour la biodiversité.

L'autopartage en boucle, c'est important, ce sont de nouvelles stations que nous mettons en place. Une voiture en autopartage remplace cinq à huit voitures personnelles, c'est important

de le signaler. Elle supprime entre 10 000 et 19 000 kilomètres en voiture personnelle par an, elle libère 0,9 à 3 places de stationnement en voirie et incite à l'usage des modes alternatifs de la voiture. Avec mes collègues de GPSO, nous avons décidé d'autoriser l'extension du service Communauto. Vous disposez de la liste des stations qui viennent d'être ouvertes sur Boulogne-Billancourt.

Avec Île-de-France Mobilités, nous avons déployé deux nouvelles lignes de covoiturage au départ de Boulogne-Billancourt, dont vous avez le plan.

Enfin, s'agissant de la transition écologique, nous avons accueilli lundi dernier une trentaine d'entreprises sur l'Île Seguin qui se sont engagées pour le climat. L'ambiance était tout à fait chaleureuse, c'était vraiment satisfaisant de voir que les entreprises s'engagent. Il y avait BNP Paribas, Boursorama, Emerige, GSK, OPCO Mobilités, PayByPhone, La Seine Musicale, Renault, Marugal, Pathé… Toutes ces entreprises étaient présentes et sont engagées concrètement pour la transition climatique.

Voilà pour GPSO. Le Conseil territorial de GPSO se tiendra le mercredi 17 décembre matin, dans 15 jours.

Y a-t-il des questions sur GPSO ? Oui, Monsieur ALAPETITE.

M. ALAPETITE : Une petite question me vient sur le départ des lignes de covoiturage au Pont de Sèvres. À quel endroit stationnent les véhicules ? dans la gare de bus ou à un autre endroit ? Y a-t-il un endroit spécifique ? J'ai vu votre plan, deux lignes de covoiturage partent effectivement du Pont de Sèvres, ce qui paraît une mesure tout à fait intéressante, mais à quel endroit les gens partent-ils ?

M. BAGUET : Les élus me disent que c'est devant Darty. D'ailleurs, vous avez vu que nous avançons bien sur le Pont de Sèvres, les travaux sont terminés côté droit. Nous avons participé à une grande réunion avec le Président du département des Hauts-de-Seine lundi dernier, en présence des Maires de Suresnes, Saint-Cloud, Sèvres, tous les Maires concernés par les travaux. Je me suis inquiété des travaux du Pont de Sèvres, mais on m'a promis que ce serait terminé pour le 15 décembre. Normalement, tous les travaux seront terminés. Nous aurons encore des travaux de nuit, notamment pour l'enrobé. On a fait le sens Boulogne-Sèvres et on va faire en retour le sens Sèvres-Boulogne. La gare routière va être rénovée, les passages piétons vont être repeints. Ce sont des travaux qui ont duré longtemps, mais comme il y avait beaucoup de travaux d'assainissement en sous-sol, il a d'abord fallu les réaliser avec les syndicats de gaz, d'électricité et de l'eau, puis nous avons procédé aux aménagements de surface.

Voilà pour GPSO.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Je vous propose maintenant d'entamer notre ordre du jour. Nous avons été effectivement un peu longs sur les nouvelles.

1. Désignation d'un élu pour siéger au Conseil d'administration du centre de ressources, d'expertise et de performance sportive d'Île-de-France (CREPS IDF)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Le Conseil régional nous demande de valider la désignation de Madame JULIARD-GENDARME, qui représente le Conseil régional. Bon, c'est surprenant. Si nous devons maintenant valider les décisions du Conseil régional, c'est très flatteur pour notre petite Ville de banlieue. Cela étant, nous n'allons pas nous opposer au choix de l'assemblée régionale.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Effectivement, il ne peut pas y en avoir, parce qu'il faut être conseiller régional. En plus, Madame JULIARD-GENDARME est Présidente de la Commission des Sports de la Région.

M. BAGUET : Y a-t-il des oppositions à cette candidature ? *(Il n'y en a pas)*

Bravo, Madame JULIARD-GENDARME représentera donc la Région au CREPS, mais il faut faire le semi-marathon en contrepartie !

(Rires)

Monsieur TELLINI, pardon.

M. TELLINI : Je m'abstiens.

M. BAGUET : Très bien. Pas de souci, vous avez le droit.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité, l'élu Monsieur Philippe TELLINI s'abstenant.

(Intervention inaudible hors micro)

M. BAGUET : Attendez, le vote est déjà passé, Mesdames, c'est bon. Il faut réagir un peu plus tôt. Après, tout le monde va s'y mettre. Quand il y a vote, il y a vote.

(Intervention inaudible hors micro)

M. BAGUET : Si, j'ai demandé s'il y avait des oppositions. Personne n'a levé la main, donc je lui ai dit qu'elle était élue à l'unanimité. Je commence toujours par les votes contre, les abstentions, puis les votes pour. On considère donc qu'à part Monsieur TELLINI, notre assemblée a voté à l'unanimité pour Madame JULIARD-GENDARME, à moins que vous ne vouliez modifier, mais dans ce cas, vous irez modifier votre vote après la séance, ce qui se fait dans les assemblées.

2. Présentation du rapport social unique de l'année 2024 de la ville de Boulogne-Billancourt

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du rapport social unique pour l'année 2024, qui dresse un état des lieux de la situation du personnel de la Collectivité.

Les points les plus importants à retenir sont les suivants.

Au 31 décembre 2024, la Ville employait 2 418 agents, dont 1 200 fonctionnaires, 586 contractuels permanents et 632 contractuels non permanents.

Sur les 1 786 agents permanents, 69 % étaient des femmes. L'âge moyen est de 48 ans. 14 % sont de catégorie A, 18 % de catégorie B et 68 % de catégorie C. Sur les 1 786 agents permanents, 1 760 étaient à temps complet et 26 à temps non complet. Sur les 1 760 à temps complet, 1 639 travaillaient à temps plein et 121 à temps partiel.

Concernant les rémunérations, les charges se sont élevées à 98 790 905 euros, soit 41,92 % des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des conditions de travail, 135 accidents de travail ont été déclarés. De plus, 174 agents bénéficient de l'obligation d'emploi, soit 9,74 % des effectifs, ce qui est bien au-delà des 6 % obligatoires.

Il y a eu 3 565 jours de formation : 18 % pour les catégories A, 23 % pour les catégories B et 59 % pour les catégories C.

La Ville a participé à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance pour un montant global de 447 418 euros, sachant que 909 agents bénéficient de la complémentaire santé et 378 de la prévoyance.

Enfin, je tiens à souligner le très faible taux d'absentéisme puisque celui-ci est de 6,72 %. Pour information, ce taux dans la Petite couronne est de 8,8 %. Si nous ne prenons pas en compte les maladies ordinaires, les congés maternité et autres, ce taux tombe à 3,9 %. Cela montre que tous les efforts faits par la Ville en matière de prévention, de déprécarisation, et plus généralement l'attention que nous portons à nos agents et à leurs conditions de travail, portent leurs fruits, Monsieur le Maire.

Voilà pour le RSU (Rapport Social Unique) de la Ville, mais je vous présente également le RSU du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Au 31 décembre 2024, il y avait 20 agents au CCAS, dont 19 permanents. 79 % relèvent de la filière administrative, 21 % du médicosocial. 84 % sont des femmes. Il y a 32 % de catégories A, 5 % de catégories B et 63 % de catégories C. L'âge moyen est de 47,5 ans. Le taux d'absentéisme est de 6,43 %. Un seul accident de travail est survenu et 37 jours de formation ont été réalisés.

Voilà, Monsieur le Maire, pour les deux RSU.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je tiens tout d'abord à remercier les services de la Mairie, qui ont produit un rapport d'une grande qualité, qui permet d'avoir un aperçu synthétique avec des indicateurs sur les conditions de travail.

J'ai une question sur le chiffre concernant les heures supplémentaires. Le recours aux heures supplémentaires est évidemment important et utile, notamment pour la Ville, parce qu'il peut y avoir des besoins ponctuels parfois difficiles à anticiper. Toutefois, j'ai du mal à comprendre ce qui explique que nous ayons autant d'heures supplémentaires. Le rapport fait état de 105 901 heures supplémentaires, ce qui représente, selon mes calculs, 52 heures par personne, et ce n'est qu'une moyenne. Les moyennes, cela peut être traître, cela recouvre parfois des réalités très différentes, donc j'imagine que certains en font beaucoup et d'autres peu. Quoi qu'il en soit, si je compare cette moyenne à d'autres communes, elle est vraiment très élevée. Par exemple, dans le rapport social unique de Paris en 2024, il y a 1,2 million d'heures supplémentaires pour 51 000 agents, soit 22 heures par personne. Même avec l'organisation des Jeux, qui peut entraîner beaucoup d'heures supplémentaires, c'est beaucoup plus bas que nous. Si nous comparons aux Hauts-de-Seine, à Meudon, ce sont 29 heures par agent.

Un rapport de la Cour des Comptes de 2020 parlait des heures supplémentaires avec un ratio de 11 à 29 heures selon les villes. Nous sommes deux fois supérieurs, donc je m'interroge sur les raisons pour lesquelles nous avons en moyenne 52 heures supplémentaires par personne.

M. BAGUET : Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Madame TEIL.

Mme TEIL : Je voudrais intervenir sur les accidents de travail. Nous en avons 135. C'est un sujet qui est ressorti dans l'actualité, parce qu'ils recommencent à augmenter. Nous sommes dans la moyenne nationale, mais j'aurais aimé avoir davantage de détails sur l'accidentologie. Est-ce que ce sont toujours les pompiers et les policiers ? Quels sont les secteurs les plus touchés ? Quel est le pourcentage d'accidents mortels ou d'ITT (Incapacité Totale de Travail) ? J'aurais souhaité avoir un tout petit peu plus de détails sur l'accidentologie.

Mme GODIN : En ce qui concerne les heures supplémentaires, elles sont effectivement nombreuses à Boulogne-Billancourt, mais vous avez vu toutes les manifestations qui ont lieu au long de l'année sur notre Ville, principalement le week-end, ce qui demande évidemment des agents en heures supplémentaires. Je rappelle également que nous avons eu plusieurs tours d'élections, ce qui a mobilisé énormément d'agents en termes d'heures supplémentaires.

En ce qui concerne la comparaison avec Paris, ils ne respectent pas le temps de travail, donc on peut peut-être aussi se poser les bonnes questions.

Pour répondre à Madame TEIL sur les accidents du travail, il y a beaucoup d'accidents sur le trajet et ils sont comptabilisés dans nos accidents de travail. Ce ne sont pas nécessairement des accidents de travail qui ont lieu pendant la journée de travail, cela peut être quelqu'un qui fait une chute, qui un accident de voiture, de vélo, que sais-je. C'est comptabilisé dans les accidents de travail.

M. BAGUET : Je vous donne juste un chiffre : à Boulogne-Billancourt, nous avons 2 000 agents pour 120 000 habitants contre 51 000 à Paris pour 2 millions d'habitants environ. Si vous faites la règle de trois, il y a beaucoup plus d'agents à Paris. De plus, Paris n'est pas un exemple de bonne gestion. Par exemple, si je compare la dette par habitant de Boulogne-Billancourt par rapport à la ville de Paris, nous sommes largement en deçà.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités de la collecte 2026 et 2027

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Comme chaque année, la Ville va procéder au recensement de la population du 15 janvier au 21 février 2026. Pour effectuer ce travail, la Ville mobilise 27 agents recenseurs. Ce sont des agents qui sont pris dans les effectifs municipaux. Cette équipe est encadrée par un coordonnateur communal de recensement ainsi qu'un adjoint. Ces agents recenseurs travaillent bien sûr en dehors de leurs heures de travail en mairie et sont rémunérés. La grille de rémunération vous est proposée dans la délibération.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter ces agents et à adapter les rémunérations proposées.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires

économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. Personnel communal - Mesures diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il y a six points pour cette délibération, un peu comme d'habitude. Les trois premiers sont l'actualisation du tableau des effectifs, le renouvellement et le recrutement de contractuels, ainsi que la rémunération des locuteurs natifs et la modification de la convention type d'accueil, puisqu'un nouveau décret permet maintenant de faire travailler les locuteurs natifs 12 heures, 15 heures ou 18 heures, mais cela ne change rien au principe.

Le quatrième point porte sur un avenant concernant la mise à disposition partielle à titre onéreux des services de GPSO pour l'entretien des espaces publics, création et entretien des espaces verts et de voiries. En mars 2023, nous avions renouvelé la convention qui nous lie à GPSO pour une durée de trois ans. Celle-ci arrive à expiration au 31 décembre 2025, donc il vous est proposé de la prolonger d'un an.

Le cinquième point concerne une convention entre la Ville et l'association ARIMS (Association pour la Réalisation d'interventions Médicales et de Santé au travail) pour la mise à disposition d'un infirmier ou d'une infirmière en santé au travail. Cette personne viendra en renfort de notre médecin du travail et l'assistera dans toutes ses tâches.

Enfin, le dernier point porte sur une convention-cadre à passer avec le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Petite couronne. Nous sommes déjà en convention avec le CIG et celui-ci nous propose des prestations supplémentaires facultatives. Cela n'entraîne pas un surcoût budgétaire si nous restons dans les prestations que nous utilisons aujourd'hui, c'est-à-dire la mise à disposition d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) et d'un IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels). En revanche, si nous souhaitons bénéficier d'autres prestations, nous devrons payer un supplément. Nous pouvons donc passer cette convention.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement pour l'année 2024

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Les activités de la SPL (Société Publique Locale) au titre de la concession d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine ont concerné l'aménagement de la rue du Vieux Pont de Sèvres, la poursuite des études d'aménagement de la plaque centrale à la jonction du Trapèze, du Parc de Billancourt, de la SAEM (Société Anonyme d'Économie Mixte) et de l'Île Seguin. D'autre part, la SPL a engagé les travaux d'aménagement du jardin de l'Île Seguin, dont l'ouverture est prévue début 2026.

En dehors du périmètre de la ZAC, la SPL travaille sur la requalification du centre-ville de la ville de Sèvres.

Enfin, la SPL poursuit la réalisation des mandats confiés par GPSO et par la Ville.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : En préambule, « Les Écologistes » regrettent que le rapport des représentants de la SPL Val de Seine présente autant de photos sans préciser la localisation des prises de vue.

Les élus « Les Écologistes » souhaitent connaître de façon plus précise ce qui est écrit en page 10 du rapport, à savoir le détail de l'aménagement de la rue du Vieux Pont de Sèvres et des abords de l'îlot. Il est indiqué que le projet de requalification de la rue du Vieux Pont de Sèvres s'inscrit dans un langage paysager volontariste majoritairement végétalisé, particulièrement arboré. Il est également en lien avec les enjeux de mobilité, flux piétons, pistes cyclables, voies circulées, et d'adaptation des espaces publics, désimperméabilisation des sols, et une végétalisation importante des espaces. Les espaces ont été livrés au printemps 2025.

Les élus « Les Écologistes » sont surpris de la formulation en page 12 du rapport indiquant que les constructions de l'îlot M2 devraient tendre vers les objectifs de la loi Climat et Résilience grâce à une forte végétalisation en cœur d'îlot. Il est précisé que le projet de M2 s'inscrira bien dans ces objectifs par la reconversion d'un site industriel vers un programme mixte de logement.

Les élus « Les Écologistes » s'interrogent quant à la programmation et au planning des travaux de la RD1 décrits en page 12 du rapport. Il est indiqué que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine prévoit la rénovation complète de la portion de la RD1 située sur la ZAC Rives de Seine. Elle répondra aux enjeux d'amélioration des conditions de déplacement, de la qualité de vie des riverains en valorisant l'image qualitative de ce secteur. Elle permettra également une réappropriation des berges par les piétons. Le démarrage des travaux est prévu en 2032.

Les élus « Les Écologistes » souhaitent connaître les principales conclusions de la PPVE (Participation du Public par Voie Électronique) ayant porté sur le permis d'aménager du jardin de l'Île Seguin. Il est indiqué que cette partie de procédure est portée par la ville de Boulogne-Billancourt et non par la SPL Val de Seine Aménagement. Il est également précisé que le rapport de la PPVE est en ligne et accessible sur le site de la Ville.

Enfin, les élus « Les Écologistes » voudraient connaître la condition suspensive non réalisée de la promesse de vente consentie le 9 avril 2021 sur la partie centrale de l'Île Seguin. Il est précisé qu'il s'agissait d'un protocole d'accord entre Bouygues Immobilier, la SPL et Renault sur la remise en état des sols.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Le groupe « Horizons et Indépendants » s'est interrogé sur la répartition du financement de l'opération Cœur de Sèvres entre GPSO et Sèvres, un tiers des coûts étant portés par GPSO et deux tiers par Sèvres. Il lui a été répondu que d'une façon générale, les opérations de ZAC sont à la charge de la Ville, sauf accord de prise en charge spécifique par GPSO. Il est proposé une vérification du contrat pour plus de précision.

Pour mémoire, en 2018, dans le cadre du transfert de compétence d'aménagement, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), GPSO s'est substitué à la Ville pour la concession d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine. En complément, le pacte financier et fiscal prévoit que tout euro encaissé ou dépensé par GPSO sur le budget annexe Seguin-Rives de Seine est reversé ou payé par la Ville *via* le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales).

L'opération d'aménagement Cœur de Sèvres n'est pas dans ce cas, car le traité de concession de l'opération d'aménagement a été signé en avril 2024. La participation du concédant GPSO à hauteur de 9,8 millions d'euros HT, soit 11,8 millions d'euros TTC, correspond aux dépenses d'investissement d'aménagement (espaces publics, parvis, voiries), inscrites dans le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) 2024-2032 de GPSO dans le cadre de ce projet pour la ville de Sèvres. La participation de la ville de Sèvres de 18,4 millions d'euros HT, soit 22,1 millions d'euros TTC, correspond à l'investissement porté par la ville de Sèvres.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Horizons et Indépendants » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame TEIL, Monsieur ALAPETITE et Madame RAPILLY-FERNIOT. Allez-y.

Mme TEIL : Je me demandais pourquoi nous avions deux SPL d'aménagement. Cela multiplie par deux les coûts administratifs et de structure et divise le poids de la SPL dans les négociations.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je profite de ce rapport sur la SPL pour parler un peu de l'Île Seguin. Très régulièrement, dès que nous en parlons, vous accusez les membres de cette assemblée – en l'occurrence, ceux qui sont plutôt situés à gauche – d'être responsables de tous les maux qui peuvent avoir un lien avec l'Île Seguin. Je tenais à dire que si nous nous orientons aujourd'hui vers un jardin de 3,5 hectares au lieu de seulement 1,5 hectare, c'est notamment grâce au travail de ces associations, avec lesquelles nous n'avons rien à voir ; non pas qu'elles fassent un mauvais travail, mais elles n'ont pas besoin de nous. Ainsi, bravo à ces associations.

Je remarque que vous avez dit plus tôt qu'avoir recours à des véhicules partagés et des véhicules en partage était une très bonne chose pour réduire l'impact carbone. Je m'interroge donc sur le fait qu'un véhicule de fonction soit attribué à la personne qui est présidente de cette SPL pour un trajet de Boulogne-Billancourt à Boulogne-Billancourt, soit 30 minutes à pied maximum, mais qui peut également se faire avec des véhicules partagés.

J'ai juste deux questions. Que se passe-t-il si Bouygues se retire complètement du projet à la fin ? Par ailleurs, je ne suis pas certaine d'avoir bien lu, mais j'ai l'impression que la dette a augmenté de 25 millions en un an, donc je voudrais en avoir confirmation.

Enfin, pour ce travail de présidence de la SPL et uniquement au titre de la présidence, pour Madame Marie-Laure GODIN, ce sont 63 000 euros nets, soit près de 5 200 euros nets par mois en plus de l'indemnité d'ajointe et de l'indemnité d'élue au Département.

Voilà toutes mes questions.

M. ALAPETITE : Madame la Présidente de la SPL, les comptes 2023 de la SPL Val de Seine Aménagement indiquent qu'un acte d'affectation hypothécaire a été signé le 28 décembre 2023 au profit des banques pour 215 millions d'emprunt. Or, cette hypothèse, cette information, n'apparaît ni dans les CRACL (Compte Rendus Annuels à la Collectivité Locale) 2024 et 2025, ni dans le rapport des représentants de la Ville qui est sous nos yeux, ni dans le rapport qui avait été fait au Conseil municipal en février 2024 sur la prorogation des garanties. Je souhaite donc savoir si l'hypothèque a bien été inscrite au service de la publicité foncière et pour quel montant exact.

M. BAGUET : Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas)*

Pour répondre à la question de Madame TEIL sur les deux SPL d'aménagement, il ne vous a pas échappé que GPSO est la fusion de deux Communautés d'Agglomération : une première

Communauté d'Agglomération s'appelait Val de Seine et une seconde Arc de Seine. À l'époque, chacune avait sa SPL. C'est d'ailleurs des SEM (Sociétés d'Économie Mixte) qui sont devenues des SPL depuis. Nous avons fusionné, ce qui était une très bonne chose, puisque je rappelle qu'il n'y avait auparavant pas de possibilité d'entente politique entre les deux d'un côté et les cinq de l'autre, auxquelles s'est ajoutée par la suite Marne-la-Coquette, ce qui fait huit communes.

Historiquement, nous avons donc gardé les deux SPL : une SPL qui travaillait plutôt sur les cinq communes d'Arc de Seine ; et notre SPL, qui travaillait essentiellement sur les terrains Renault et qui a effectivement étendu son action sur la commune de Sèvres, parce qu'il y avait une demande de cette dernière. Nous travaillons avec les deux SPL – nous aurons tout à l'heure le rapport sur l'activité de la SPL SOA (Seine Ouest Aménagement), qui travaille également avec nous.

Quant aux conditions administratives et aux coûts administratifs, la SPL SOA, ce doit être cinq ou six personnes maximum. La SPL Val de Seine, nous sommes davantage dans des missions de coordination. Il y a donc un peu plus de collaborateurs, mais nous ne dérapons pas sur les coûts de fonctionnement. Au contraire, je peux vous assurer que c'est plutôt très bien géré de ce côté-là. Les deux SPL travaillent main dans la main, il n'y a aucun souci. Le Maire de Meudon, le Maire de Sèvres ainsi que Madame GODIN siègent au Conseil d'administration de la SPL Val de Seine.

S'agissant de l'Île Seguin, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT a posé plusieurs questions, dont des questions personnelles visant Madame GODIN. Je vais vous répondre, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT. Lorsque vous affirmez que je répète régulièrement que les associations environnementales et vos alliés politiques sont responsables de tous les maux de l'Île Seguin, j'assume pleinement : ils portent en effet une part majeure de cette responsabilité.
Les 136 millions d'euros que nous devons assumer aujourd'hui résultent directement de vos choix et des projets que vous avez contribué à faire échouer. Dans ces conditions, il est pour le moins déplacé de venir nous donner des leçons

L'autre jour, les entreprises pour le climat ont justement visité le chantier de la Fondation Emerige, les cinémas, l'hôtel, et elles regrettaient effectivement que cela ait beaucoup tardé. Nous leur avons rappelé que la dernière voiture est sortie de l'Île Seguin en 1992, que nous étions en 2025 et que ce n'était pas terminé, puisque des procédures judiciaires étaient encore en cours. Dès qu'il se passe quelque chose, vous saisissez le tribunal administratif, y compris sur la passerelle Pont de Sèvres-Île Seguin. Je trouve donc qu'à un moment, il faut savoir être raisonnable. Quand on va trop loin dans les excès, on bloque tous les projets, on décourage les gens et cela finit toujours par coûter de l'argent.

Nous le savons, cela a été dit tout à l'heure par Monsieur Nicolas MARGUERAT, nous avons un principe à GPSO. GPSO fait beaucoup pour les communes, je vous l'ai déjà dit : cette année, GPSO a payé la totalité du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour les communes membres ; GPSO a payé la totalité du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel), qui coûtait 3,5 millions à la ville de Boulogne-Billancourt.

Heureusement qu'il y a GPSO pour aider les communes, notamment Boulogne-Billancourt, mais GPSO ne s'engage pas dans les risques que peuvent représenter les ZAC, surtout que dans certaines communes, il y a de nombreuses ZAC. Nous n'en avons plus qu'une en cours. Mais, dans certaines communes, il y en a de nombreuses qui ont démarré.

Pour ce qui est du retrait de Bouygues, nous vous l'avons réexpliqué lorsque nous avons présenté l'avenant n° 9. Pourquoi avons-nous dû faire un avenant n° 9 ? Parce qu'il y avait des recours permanents. Il y a eu des négociations, il y a eu des échanges avec vos amis, donc cela a été compliqué. L'avenant n° 9 fait en sorte que si Bouygues ne mette pas en œuvre le permis de construire avant octobre ou novembre 2026, nous récupérons le permis de construire gratuitement, nous récupérons l'agrément de bureaux – c'est très important – gratuitement, nous récupérons les études gratuitement. Ce sera à nous de trouver un nouvel opérateur pour reprendre le permis et le mettre en œuvre avant la fin de sa validation.

Si vous êtes si attachée que cela à l'Île Seguin, aidez-nous à fluidifier les procédures : nous gagnerons du temps et nous économiserons beaucoup d'argent. D'ailleurs, le permis de construire de la résidence étudiante ayant été déposé, nous verrons bien s'il y a des recours. Nous attendions 52 millions d'euros pour ce projet, le promoteur en a versé 54 millions, en l'occurrence Emerige, donc il a versé plus que ce que nous attendions. C'est une bonne nouvelle pour nous, mais en même temps, la promesse de vente est liée à des procédures de recours, et s'il y a trop de recours, il finira lui aussi par se retirer et nous ne percevrons les 54 millions d'euros. Nous mesurerons donc votre sagesse et votre attachement à l'Île Seguin en fonction des recours potentiellement déposés par vos amis.

En ce qui concerne les attaques sur Madame GODIN, ce n'est pas très sympathique, mais je crois que vous êtes coutumière du fait. On ne vous pardonne pas pour autant, parce que cela ne se fait pas dans les séances publiques. S'agissant du véhicule de fonction, premièrement, toutes les réunions n'ont pas lieu à Boulogne-Billancourt. Quand on gère un projet aussi important, les réunions ont lieu un peu partout en Île-de-France. Deuxièmement, pour ce qui est des indemnités de Madame GODIN, je vous signale qu'elle est Première Adjointe chargée de l'Urbanisme et des RH et qu'elle n'a pas d'indemnité municipale, c'est-à-dire qu'elle travaille gratuitement pour la Ville. Il me paraît donc normal qu'il y ait une compensation de l'autre côté.

(Applaudissements)

Ce genre d'attaque est donc assez déplaisant. Lorsque vous êtes partie en voyage pendant des mois et des mois, vous avez touché votre indemnité, vous ne l'avez pas remboursée à la Ville, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, et on ne vous a pas attaquée en justice, donc n'attaquez pas les autres.

Mme GODIN : Surtout quand c'est faux.

M. BAGUET : Surtout quand c'est faux, voilà.

En ce qui concerne l'hypothèque, bien sûr ! Monsieur ALAPETITE, vous posez de drôles de questions. Croyez-vous que nous nous serions permis de ne pas déposer l'hypothèque au

conservateur des hypothèques ? Croyez-vous que nous nous serions privés de cela ? Bien sûr que cela a été déposé au conservateur des hypothèques. Cette hypothèque a été connue et reconnue, elle a été évoquée, je crois même l'avoir évoquée en Conseil municipal en disant qu'à cause des multiples procédures, les banquiers avaient demandé une hypothèque sur l'Île Seguin. Cela étant, c'est ce qu'il va finir par se passer : si jamais nous ne terminons pas l'Île Seguin, ce sont effectivement les gens qui sont détenteurs de l'hypothèque qui vont mettre en œuvre le projet. Là, ils n'en auront rien à faire : associations écologistes ou pas associations écologistes, ils feront ce qu'ils voudront, cela durera le temps qu'ils voudront et nous n'aurons aucune maîtrise, ni sur le projet architectural ni sur le projet d'aménagement. Voilà ce qu'il risque d'arriver. Je confirme donc qu'il faut être raisonnable.

Maintenant, nous allons inaugurer tout cela. Au mois de janvier, nous inaugurons le Parc Gauthier-Mougin, le Parc départemental Gauthier-Mougin de sculpture. Je vous rappelle que les sculptures sont en train d'être mises en place, nous plantons les arbres. Les arbres qui vont être plantés, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, ont 20 ans d'âge. Cela coûte un peu d'argent. Ce ne sont pas des arbres de l'année dernière, ils ont 20 ans, pour que tout cela prenne de l'ampleur assez rapidement. L'ouverture du Parc départemental Gauthier-Mougin aura lieu au mois de janvier, l'inauguration de la partie cinéma à l'été, puis la fondation et l'hôtel seront inaugurés à l'automne 2026.

Nous essayons de faire ce que nous pouvons dans un contexte compliqué, parce que si vous n'aviez pas fait retarder le projet…

Mme GODIN : Nous l'aurions terminé.

M. BAGUET : Oui, nous l'aurions terminé, d'une part, mais nous ne serions pas tombés dans la crise immobilière dans laquelle nous sommes, parce que trouver un promoteur qui met 54 millions d'euros sur la table aujourd'hui, je crois qu'il n'y en a pas beaucoup qui seraient capables de le faire. À Boulogne-Billancourt, nous survivons dans cette crise immobilière. Nous avons encore accueilli cinq entreprises qui se sont installées sur Boulogne-Billancourt sur le seul mois de novembre. Boulogne-Billancourt tire son épingle du jeu quand les autres s'enfoncent. Paris recule, tout le monde recule, et si nous parvenons à limiter les dégâts, c'est grâce à des aménagements pensés de manière globale. Toutefois, quand des recours pour empêcher l'ouverture de la passerelle, ou des recours contre la gare du Grand Paris Express sont déposés, cela n'incite effectivement pas les promoteurs ou les investisseurs nationaux ou internationaux à venir mettre de l'argent sur le secteur.

Je rappelle quand même que sur l'Île Seguin et sur le périmètre au total, si vous comptez les tours Citylights, le D5, le Métal 57, en intégrant tout cela, nous aurons cumulé sur ce petit secteur plus de 2,5 milliards d'euros d'investissement. Il n'y a pas beaucoup d'endroits en France où on est capable d'investir 2,5 milliards sur un périmètre aussi restreint, et nous l'avons fait malgré vous justement, contre vous, parce que vous nous avez empêchés d'avancer.

Je mets aux voix le rapport des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la SPL. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois, quatre, cinq, six abstentions. Je vous remercie.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » et le groupe « Horizons et Indépendants » s'abstenant.

6. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement pour l'année 2024

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Pour 2024, les activités principales sont la rénovation de l'école Ferdinand Buisson, la rénovation de la basilique Notre-Dame, la cuisine du TCBB (Tennis Club Boulogne-Billancourt), le groupe scolaire Thiers, le réaménagement des écoles Fessart et Escudier, des études pour les espaces extérieurs du gymnase Denfert-Rochereau ainsi que pour la rénovation de la crèche des Tilleuls.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : En préambule, les élus « Les Écologistes » indiquent que l'intitulé page 12 « Pose de gradins supplémentaires » n'est pas précis. Il est indiqué qu'il s'agit de gradins supplémentaires au stade Le Gallo.

Enfin, les élus « Les Écologistes » voudraient connaître le détail des travaux du cimetière. Il est précisé qu'il s'agissait principalement de travaux de voirie et réseaux divers, de la création du jardin de recueillement et du columbarium, de l'abattage de certains arbres d'alignement lorsque leur état sanitaire l'imposait, et tous ont été remplacés.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur la SPLOA ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? D'accord, deux. Je vous remercie.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

7. 235 avenue Le Jour se Lève - Régularisation des débords - Déclassement et cession de volumes d'air 1, 43 et 218 à la société Le Point du Jour - Annulation d'une servitude d'accrochage - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

C'est une délibération assez technique qui concerne la cession par la Ville à la société Le Point du Jour de volumes d'air correspondant à un débord de l'immeuble situé 235, avenue Le Jour se Lève sur l'espace public. Les Domaines ont estimé le montant de ces débords à 21 000 euros.

Par ailleurs, ces volumes d'air étant en l'air de la voie publique, ils n'ont jamais été affectés à un usage du public. Ils peuvent donc être déclassés du domaine public.

Enfin, il y a une servitude d'accrochage pour l'éclairage public du quartier qui n'a jamais été utilisée car il n'y a pas de besoin à cet endroit. Il vous est ainsi proposé de renoncer à cette servitude.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. Cession à RATP Habitat Social à l'euro symbolique du terrain cadastré AV n° 144 - Autorisation donnée au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

La Ville est propriétaire d'un terrain situé 1, avenue du Général Leclerc, l'ex-Eden Café. Ce terrain a été divisé en deux parcelles : la parcelle AV n° 144, dont nous allons parler tout de suite, et la parcelle AV n° 145, qui a permis d'élargir la rue des Quatre Cheminées et qui est aujourd'hui intégrée à l'espace public.

Une sortie de métro existe aujourd'hui en lisière de la parcelle n° 144. Des échanges ont lieu avec la RATP, avec Île-de-France Mobilités et GPSO sur la faisabilité du déplacement de cette

sortie en pied d'immeuble. L'idée est de construire un immeuble de logements sociaux avec le bailleur RATP Habitat qui intégrerait cette sortie de métro. Une étude de faisabilité a été réalisée, il en ressort que RATP Habitat pourrait construire un immeuble de 28 logements intégrant cette sortie de métro. Les Domaines ont évalué le terrain à 1 050 000 euros. La vente ayant pour objet la production de logements sociaux, la somme équivalant à 1 049 999 euros pourra être déductible de notre amende SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

Il vous est donc proposé d'autoriser la vente pour un euro symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires. Nous reparlerons de cette délibération un peu plus tard lors des subventions avec Monsieur Pierre DENIZIOT.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Les élus « Social-Écologie pour Boulogne-Billancourt » ont souhaité connaître la hauteur du projet de RATP Habitat. Il est indiqué qu'il se déclinerait en R+7. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce projet ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. Modification n° 1 au groupement de commandes entre Grand Paris Seine Ouest et des communes membres en vue de la passation et de l'exécution financière du marché de collecte et de propreté

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'une modification au groupement de commandes entre GPSO et les communes membres concernant notamment la collecte des déchets. Ce groupement prévoyait que l'exécution financière de ce groupement soit effectuée par GPSO en tant qu'ordonnateur, mais après trois ans d'exécution, il apparaît qu'il serait plus simple que chaque ville reprenne l'exécution financière de ce marché, et ce à compter du 1er janvier 2026. Il vous est donc demandé d'approuver cette décision.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : D'accord. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. Vote de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2025 relative au budget principal - Constatation des provisions de l'exercice 2025 - Attribution de subventions

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette DM2 va clôturer notre exercice budgétaire. J'avoue que ce que je vais vous présenter ce soir après la DM1 du mois de septembre et la présentation du budget du mois de mars me laisse dubitative sur la compréhension qui peut en être faite par certains membres de notre assemblée, parce que j'ai pu lire que l'explosion de la dette engendre la fermeture de services publics. Il me semble que lors de la présentation du budget, je vous avais montré combien nous réduisions nos dépenses et faisions des économies face aux différentes mesures structurelles qui nous touchaient, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Effectivement, si notre dette augmente, ce n'est pas tant pour les missions qui incombent proprement à la Ville que pour le sujet de l'Île Seguin, dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la présentation du rapport des administrateurs au Conseil municipal.

Cette décision modificative vient montrer tous les efforts qui sont faits par les équipes de la SPL pour essayer de réduire au maximum les coûts pour la Ville en essayant de trouver au plus vite des preneurs de bail et de mètres carrés, pour ceux qui restent encore à commercialiser. Ces efforts se traduisent concrètement par un besoin de trésorerie de la SPL qui a été ramené pour l'année 2025 de 32 à 20 millions d'euros. Conséquemment, les charges financières apportées par la Ville se trouvent également diminuées dans cette décision modificative à hauteur de 200 000 euros, qui viennent contrebalancer les -12 millions d'euros de dette supplémentaire en section d'investissement.

En toute transparence, à ce stade, nous affichons toujours un besoin de trésorerie de la SPL à hauteur de 136 millions d'euros, tel que cela résulte de l'accord qui a été signé entre Bouygues et les associations. Je le redis – j'ai l'impression que je me répète, mais la pédagogie est l'art de la répétition –, ces 136 millions sont la somme de deux éléments, le premier étant la perte de 100 millions d'euros de valeur sur le terrain. Comme Monsieur le Maire le rappelait, c'est également la somme de deux éléments : la baisse de la constructibilité et l'augmentation des coûts des travaux, observable partout après la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie. Le décalage dans le temps et la baisse des recettes se traduisent aussi par un coût de portage financier pour la SPL. Elle ne peut pas rembourser les emprunts qu'elle a déjà dû contracter pour viabiliser le terrain et permettre l'arrivée sur site de la Seine Musicale, et bientôt d'Emerige. Il faut financer ces pertes de 100 millions de trou et les coûts de portage financier qui s'élèvent à 36 millions d'euros.

Bien évidemment, si nous arrivons à avoir de nouveaux arrivants plus tôt, le coût sera réduit, mais nous préférons être transparents et honnêtes : aujourd'hui, à ce jour, et c'est ce qui résulte des documents de la SPL, nous affichons ce coût. Il faut que tout le monde en ait conscience, parce que nous ne sommes pas responsables de ces recours successifs qui viennent obérer la capacité d'action de l'équipe municipale. Je pense que lors du budget, nous vous avons montré que nous pouvions faire des efforts et ne pas du tout réduire les services publics, ou alors le faire à bon escient dans l'objectif de laisser une dette écologique et une dette financière soutenables aux générations futures.

Ce sujet est le seul de la DM2, que nous avions d'ailleurs anticipé dans la DM1.

En ce qui concerne les autres points de la délibération, il y a les constatations des provisions de l'exercice 2025. C'est très technique.

M. BAGUET : Oui, cela finit par peser.

Mme LAVARDE-BOEDA : Ensuite, nous avons deux subventions complémentaires : 15 000 euros pour le COS (Comité des Œuvres Sociales) et 400 euros pour le Comité d'entente des Anciens Combattants.

Puisque la question a été posée en Commission des Finances, j'en profite pour dire que nous avons choisi en responsabilité avec Monsieur le Maire de décaler les attributions de subventions. Aujourd'hui, vous le savez, dans la copie initiale transmise par le gouvernement, sur la seule partie du projet de loi de finances, 4,7 milliards d'efforts sont appelés sur les collectivités, auxquels s'ajoute 1,4 milliard d'effort sur la Sécurité sociale avec l'augmentation des cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales). En l'état, la copie du Sénat qui a été votée tout à l'heure rabaisse l'effort à 2 milliards, mais comme je ne sais pas dire où se trouvera le chiffre à l'issue de la Commission mixte paritaire, si elle est conclusive, entre les 4,7 et les 2, il est très difficile pour les collectivités, qui sont toujours appelées à participer – je vous rappelle que l'année dernière, c'était à hauteur de 3,5 millions d'euros pour la Ville – de dire où elles en seront. De surcroît, il y a d'autres éléments techniques cette année, notamment une remise en cause des valeurs des locaux industriels, qui vont tout de même pénaliser les villes qui avaient des locaux industriels ainsi que les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) comme GPSO.

Il faut donc que nous y voyions beaucoup plus clair pour pouvoir présenter un débat d'orientations budgétaires et un budget qui permettent de répondre à toutes les priorités. Quoi qu'il en soit, je rassure tout le monde, il n'y aura pas de conséquence pour les associations : notre débat d'orientations budgétaires étant prévu la troisième semaine du mois de janvier (le 20 ou le 22 janvier), nous serons en mesure de verser les subventions, comme chaque année, avant la fin du mois de janvier. Nous nous sommes assurés qu'il n'y avait aucune association pour laquelle il pourrait y avoir une quelconque difficulté de trésorerie.

M. BAGUET : Chaque association concernée a effectivement été contactée. Celles qui étaient en difficulté – il n'y en a d'ailleurs aucune – auraient bien sûr été soutenues par la

Ville, mais cela ne change rien sur le calendrier du versement, puisqu'il interviendra comme d'habitude fin janvier.

Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Le groupe « Horizons et Indépendants » a demandé si le décalage de trésorerie avait un lien avec l'acompte reçu de 5 millions d'euros sur la vente de la résidence étudiante. Il lui a été répondu que les besoins de trésorerie de la SPL l'ont bien pris en considération et qu'ils ont été réajustés pour l'année 2025. Il s'agit d'un recalage de trésorerie conforme au CRACL n° 10 du 24 juin 2025. *In fine*, comme vient de le rappeler Madame LAVARDE-BOEDA dans ses explications, le coût complémentaire pour la Ville restera bien de 136 millions d'euros.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Horizons et Indépendants » et les élus « Social-Écologie pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

M. BAGUET : Y a-t-il des questions sur cette DM2 toute simple ? *(Il n'y en a pas)* Voulez-vous un vote chapitre par chapitre ou un vote global ? Personne ne s'oppose au vote global ? Très bien. Sur cette DM2, qui est contre ? Qui s'abstient ? D'accord, sept. Je vous remercie.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » et le groupe « Horizons et Indépendants » s'abstenant.

11. Actualisation des autorisations de programme (AP) du plan pluriannuel d'investissement dans le cadre des décisions modificatives (DM2)

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

C'est la suite logique de la DM1, il n'y a pas grand-chose à en dire.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Horizons et Indépendants » et les élus « Social-Écologie pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur la 11 ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Deux, merci.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

12. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2026)

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je vais être très rapide, puisque le détail figure dans la présentation de la délibération. Il faut retenir qu'en moyenne, l'augmentation est de 1,2 %. Chaque exception est listée précisément dans la délibération.

M. BAGUET : Nous allons demander l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Madame SHAN a demandé s'il était possible d'appliquer un tarif lié à l'occupation du domaine public pour les files d'attente sur un trottoir devant les commerces, par exemple sur le boulevard Jean Jaurès. Il lui a été répondu qu'il n'est juridiquement pas possible de taxer une file d'attente devant un commerce. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : J'ai le texte, Madame SHAN. C'est un arrêt du Conseil d'État qui précise que *« l'occupation ou l'utilisation du domaine public n'est soumise à la délivrance d'une autorisation que lorsqu'elle constitue un usage privatif de ce domaine public, excédant le droit d'usage appartenant à tous »*. Il a considéré que *« la présence momentanée des clients des établissements en cause sur le domaine public, le temps d'effectuer une transaction, qui n'est ni exclusive de la présence d'autres usagers du domaine public ni incompatible avec l'affectation de celui-ci, n'est pas constitutive, pour ces établissements, quand bien même elle est nécessaire au mode d'exercice de leur commerce, d'une occupation du domaine public excédant le droit d'usage qui appartient à tous ».* Nous avons retrouvé l'arrêt du Conseil d'État qui ne nous permet pas de taxer. Ce n'est pas l'envie qui nous manque, mais nous ne pouvons pas le faire.

Y a-t-il des questions sur ces tarifs du domaine public ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. Garantie d'emprunt Fondation France Répit

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je pense que tout le monde connaît cet emprunt, c'est la troisième fois que nous en parlons. La première fois, nous l'avons autorisé. Les conditions de l'emprunt ont été obtenues par la Fondation France Répit, ce sont exactement les mêmes que celles de l'autorisation. Il convient donc cette fois-ci d'autoriser la signature. Je pense que c'est le dernier épisode, mais il n'y a eu aucun changement par rapport aux autorisations que vous avez données précédemment.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette garantie emprunt ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Convention d'objectifs et de financement - Subvention de la CAF des Hauts-de-Seine pour le financement du poste de chargé de coopération pour la mise en place et le suivi de la Convention Territoriale Globale

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, par délibération du 7 décembre 2023, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la CTG (Convention Territoriale Globale) qui lie la Ville à la CAF. La CTG a pour objectif de renforcer la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des actions menées par l'ensemble des acteurs de notre territoire en direction des familles et des habitants dans une démarche collective partenariale.

La Ville et la CAF ont convenu de conforter le pilotage de ce projet de territoire par le financement d'un poste de chargé de coopération au sein des effectifs de la Commune, répondant aux objectifs précisés dans le document qui vous a été transmis.

La CAF, qui a validé la candidature proposée par la Ville sur le poste de chargé de coopération, contribuera au financement de ce poste au titre des années 2025 à 2027, et ce pour un montant maximum de 12 000 euros par an. Ce financement de la CAF sera orienté vers les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le versement de la subvention de la CAF à la Ville est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs et de financement qu'il vous est donc proposé d'approuver afin de permettre à Monsieur le Maire de la signer.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention d'objectifs ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Approbation du contrat Eau, Trame Verte & Bleue, Climat 2026-2030 Seine centrale urbaine

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur

M. BAGUET : Je vais rapporter. C'est l'approbation du contrat Eau, Trame Verte & Bleue, qui nous permet notamment de bénéficier de subventions. De mémoire, je crois que nous avons dépensé 70 000 euros et que nous avons récupéré 30 000 euros de subventions. C'est une délibération miroir avec celle de GPSO, puisque c'est GPSO qui porte le projet de contrat Eau, Trame Verte & Bleue, notamment avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.

Les contrats ont été prolongés, ce qui est une très bonne chose pour nous. La convention prévoit un grand nombre d'actions : gérer à la source les eaux pluviales, etc. C'est un bon engagement.

La signature de la charte nous a également permis d'accéder à des subventions pour la rénovation des écoles, les cours vertes et bleues de la Castéja, Escudier, Albert Bezançon, cette dernière étant en cours. Nous souscrivons donc volontiers à cette convention.

Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Madame RAPILLY-FERNIOT a indiqué qu'elle souhaitait savoir quelles cours d'école ont déjà été transformées ou le seront, sachant que certaines figuraient dans un précédent contrat. Elle indique ne pas savoir trouver les montants financiers prévus pour ces transformations et demande s'il est possible d'obtenir un bilan du contrat précédent. Elle propose également d'envisager des actions plus larges, puisque l'objectif est d'adapter la Ville au changement climatique et de créer des zones de fraîcheur en été. Elle rappelle que selon la cartographie réalisée par le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) sur les zones climatiques locales dans plusieurs aires urbaines, Boulogne-Billancourt apparaît presque toujours en rouge en période estivale, ce qui donne l'impression que toute la Ville est un îlot de chaleur. À titre de comparaison, Paris a lancé la mission « Paris à 50 degrés » pour généraliser les solutions de fraîcheur. Elle s'interroge donc sur l'absence de propositions plus ambitieuses alors que le document contient des éléments préoccupants pour la viabilité de la Ville, notamment la carte des îlots de chaleur.

En réponse, il est précisé que pour les cours d'école, la Ville s'attache à obtenir des subventions en effectuant des travaux d'aménagement avec des matériaux adaptés à l'environnement et aux enfants. Des cours vertes et bleues ont déjà été aménagées : la première à l'école élémentaire Castéja en 2023, puis à l'élémentaire Escudier en 2024, à la

maternelle Abondances et à l'élémentaire Saint-Denis cette année. Pour l'été prochain, ce sera l'école primaire du Numérique.

Plus largement, GPSO prévoit prochainement de chiffrer les zones de désimperméabilisation réalisées dans toute la Ville et de comptabiliser le nombre de mètres carrés gagnés en îlot de fraîcheur.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : L'imperméabilisation, c'était dans le rapport de GPSO. C'est environ 20 000 m^2 ; pas tout à fait 20 000, mais presque.

Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

Y a-t-il des demandes de parole sur cette trame ? Allez-y, Madame TEIL et Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Ça va être rapide, puisque Madame ROUZIC-RIBES a très bien résumé ce que j'ai dit, donc c'est bien. Il fallait juste que je corrige moi-même une erreur que j'avais faite : ce n'est pas dans le document qu'il y avait la carte des îlots de chaleur, mais bien dans une cartographie du CEREMA. Je vous la montre, parce que si cela se trouve, nous n'aurons peut-être plus beaucoup de Conseils municipaux ensemble. Au début du mandat, j'ai dit plusieurs fois qu'il était important de prendre la mesure du dérèglement climatique. C'est pareil, ce n'est pas une lubie de ma part parce que je suis écolo, c'est quelque chose qui nous concerne tous. Je voulais donc vous montrer cette carte pour que vous ayez bien en tête que Boulogne-Billancourt va devenir invivable, proprement invivable. Lorsque j'ai proposé en 2020, 2021, que l'on déclare l'état d'urgence climatique, on nous avait répondu : « Oui, oui, on va faire un groupe de travail ». Nous étions tous très volontaires dans l'opposition, mais ce groupe de travail n'a jamais été mis en place.

Que vous soyez réélu la prochaine fois et que je sois réélue pour vous le rappeler régulièrement, je voulais juste que vous ayez en tête que si on ne prend pas des mesures à la hauteur de l'urgence – c'est vraiment une urgence, je ne sais pas quel mot plus fort peut être utilisé –, Boulogne-Billancourt ne sera plus vivable. Cette proposition de Trame Verte & Bleue, c'est très bien, je vais évidemment voter pour cette délibération, mais c'est un tout premier minuscule pas sur le chemin de ce qu'il faut faire pour que nos enfants, par exemple, puissent vivre à Boulogne-Billancourt. Je vous remercie.

Mme TEIL : Dans ce contrat, prévoit-on des interventions sur le cimetière de l'Est, qui devient une vraie bouillotte en été ? Il n'y a pas un arbre, c'est complètement imperméabilisé. Avec les tombes, ça réfléchit, ça chauffe… C'est vraiment une situation assez terrible pour un cimetière.

M. BAGUET : Je n'ai pas vu cela dans les futurs projets pour le moment, mais cela pourrait se faire. Nous avons déjà travaillé sur le cimetière Pierre-Grenier, donc pourquoi pas sur le cimetière de l'Est.

Cela étant, il faudrait tout de même vous donner les chiffres. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT. Moi, je veux bien qu'à nous tout seuls, nous résolvions le problème du climat et du réchauffement climatique. D'abord, Boulogne-Billancourt n'est pas un îlot, nous ne sommes pas une Ville isolée, nous sommes environnés de nombreuses villes.

Je vais vous donner quelques chiffres :

- La cour d'école Castéja, la cour verte et bleue : 578 378 euros ;
- La cour Escudier : 712 547 000 euros ;
- La cour Albert Bezançon : 936 717 euros.

Comment fait-on pour tout réformer, pour planter des arbres partout. Nous venons de vous expliquer que nous faisons plein de choses, nous avons obtenu des prix, nous sommes le plus grand écoquartier d'Europe, labellisé régulièrement. Tout cela est mis en avant, mais vous, vous voulez plus, plus, plus, tout de suite. Non, nous ne pouvons pas tout faire tout de suite, ce n'est pas possible. Nous avançons à notre rythme. La Trame Verte & Bleue est effectivement une très belle progression. Nous venons de vous dire que nous avons désimperméabilisé presque 20 000 m^2, ce qui n'est tout de même pas rien. Il n'y a pas une opération d'espace public qui ne prenne pas en compte ce phénomène, mais nous n'allons pas transformer toutes les rues de Boulogne-Billancourt en chemin de terre du jour au lendemain. Je crois qu'il faut être raisonnable.

Nous avançons à notre rythme, nous faisons beaucoup de choses à GPSO que beaucoup de territoires ne font pas. Je ne vous ai pas vue, Madame RAPILLY-FERNIOT, samedi dernier : nous avions toute une matinée sur le Plan Énergie-Climat, nous avions des associations, des sociétés qui exposaient des projets. Vous savez que nous versons des aides individuelles à GPSO, nous sommes le seul territoire à verser des subventions à des propriétaires de maison, à des copropriétés ; nous accompagnons, nous avons un plan OHQ (Opération Habitat Qualité) que nous finançons. Je peux vous énoncer la liste. Quand vous voyez le bilan de GPSO, je vous assure que nous n'avons franchement pas à rougir, ni à GPSO ni à Boulogne-Billancourt. Même notre PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est salué par tout le monde. Vous l'avez vous-mêmes voté les uns les autres, il a été voté à GPSO.

Pour l'instant, nous avançons à notre rythme, un rythme soutenu qui se projette dans l'avenir, mais nous ne pouvons pas tout faire tout seuls.

Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. Attribution d'une subvention à BATIGERE HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 77 logements locatifs sociaux sis 80-82 rue de Sèvres / 11-12 quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un permis de construire a été délivré le 11 septembre 2025 à la SCCV FI Boulogne Gallo pour la réalisation d'un ensemble immobilier composé de quatre bâtiments, soit un programme de 256 logements au total, dont 77 logements sociaux, quai Alphonse Le Gallo. Vous connaissez cette localisation, puisque c'est au niveau de l'ancienne gendarmerie, l'ancienne sous-préfecture.

Les logements sociaux sont répartis en 63 logements sociaux : 24 PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration, 39 PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social), 14 logements en USL (Usufruit Locatif Social) de 20 ans.

Batigère Habitat a souhaité acquérir en VEFA (Vente en l'État de Futur Achèvement) la partie sociale du programme. Par courrier en date du 4 novembre 2025, elle a donc sollicité une subvention à la Ville de 1 860 000 euros pour l'acquisition des 63 logements sociaux. En contrepartie, notre Ville bénéficierait d'un droit de réservation portant sur 21 logements sociaux de cette opération.

Il vous est proposé de délibérer pour permettre à la Ville de subventionner cette opération.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité, le groupe « Horizons et Indépendants » s'abstenant.

17. Attribution d'une subvention à RATP Habitat pour la construction de logements locatifs sociaux 1, avenue du Général Leclerc, à Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Sur cette délibération, nous revenons sur la parcelle qu'a évoquée Marie-Laure GODIN tout à l'heure, la parcelle AV n° 144 située à l'angle de l'avenue du Général Leclerc et de la rue des Quatre Cheminées. Nous sommes ici sur la partie subvention de la construction de logements sociaux, puisque RATP Habitat nous a sollicités pour obtenir une subvention de 1 330 000 euros dans la réalisation de 28 logements sociaux. En contrepartie de cette subvention de la Ville, nous pourrions obtenir un droit de réservation portant sur

six logements. Il vous est donc demandé de délibérer sur cette subvention à attribuer par la Ville pour l'opération à RATP Habitat.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ? Non, c'est la Commission des Finances et des Affaires économiques. C'est d'abord l'attribution, puis ensuite la gestion en flux.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. RATP Habitat - Gestion en flux des droits de réservation de la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation à signer la convention bilatérale de réservation définissant les règles applicables aux logements locatifs sociaux relevant du contingent de la ville de Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Je ne vais pas vous réexpliquer, parce que je crois que cela fait deux ou trois Conseils municipaux que je le fais.

M. BAGUET : De toute façon, il y a 65 bailleurs ; il faudra que nous passions les 65 au Conseil municipal et c'est la même explication pour tous.

M. DENIZIOT : Il serait tellement plus simple que nous fassions une délibération pour autoriser le Maire à signer les conventions de flux, mais voilà.

C'est donc très simple : pour les délibérations 18 et la 19, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de gestion en flux, avec, d'une part, RATP Habitat – nous venons d'en parler –, et d'autre part, un autre partenaire de la Ville, à savoir 1001 Vies Habitat.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales pour les délibérations 18 et la 19 ? Présentez les deux, Madame ROUZIC-RIBES.

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Pour la délibération 18, Madame MAZEAUD a indiqué qu'elle imagine que la nouvelle station de métro sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

Pour la délibération 19, avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur la délibération ? *(Il n'y en a pas)*

Sur la délibération 18, RATP Habitat, ce ne sera malheureusement pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Il y aura effectivement un ascenseur, mais la trémie n'étant pas au même niveau, nous allons devoir créer trois marches supplémentaires au milieu de la trémie. Nous essayons donc de trouver les solutions techniques, mais en l'état actuel du projet, la trémie se prolonge de trois marches, puis on continue.

Monsieur DENIZIOT, qui cherche 20 milliards d'euros pour rendre le métro parisien accessible, travaille tous les jours sur les dossiers des stations de métro pour les rendre accessibles et a bien en tête qu'il faudrait faire quelque chose pour la station Marcel Sembat. Il est vrai que c'est un peu dommage, comme la station Rhin-et-Danube. Il y avait eu des projets d'ascenseur : à la place du manège qu'il y avait à l'époque, on voulait installer un ascenseur avec une pente douce, parce que le métro arrive au milieu de la place. Il y a le rond-point, le quai du métro est exactement au droit du rond-point, là où il y a les voitures. On ne peut donc pas amener les gens à traverser, puis à descendre ensuite par un ascenseur. Il faudrait ainsi descendre par l'ascenseur, ce qui était prévu à l'époque et qui n'a pas pu se faire. On descendait par un ascenseur en dessous à l'angle d'André Morizet et Route de la Reine, il y avait une pente douce qui amenait sous le rond-point verdi, planté, puis un deuxième ascenseur amenait sur les quais. C'est donc toujours très compliqué.

M. DENIZIOT : Juste un mot sur la mise en accessibilité du métro, parce que cela concerne également un peu Boulogne-Billancourt. Pour l'instant, nous avons lancé les études définitives de mise en accessibilité de la ligne 6, qui est la moins compliquée à mettre en accessibilité. Nous pensons que nous pouvons réussir à la rendre accessible à au moins 70 %, ce qui est plutôt la cible que nous souhaitons atteindre sur l'accessibilité de l'ensemble du réseau. Cela va nous servir de test, puisque sur la ligne 6, il y a aussi toutes les configurations de stations : aériennes, souterraines, simples, en virage, dans des nœuds ferroviaires, etc. Cela va donc nous servir de test.

En parallèle, au cours de l'année 2026, nous lancerons une étude sur l'ensemble du réseau, donc les lignes boulonnaises seront concernées, à savoir la 9, la 10. Ces études sont financées, nous discutons actuellement avec l'État et les associations sur une méthode pour savoir comment procéder, durant les 20 années qui viennent, à la mise en accessibilité des stations. Les fait-on par nombre de montant ? Les fait-on par ligne ? Les fait-on par nœuds ? Tout un tas d'études sont actuellement réalisées sur les flux voyageurs, sur les flux de voyageurs âgés dans les stations, avec les cartes Améthyste, etc., afin de pouvoir mettre toutes ces données sur la table et choisir une méthode. À partir de là, nous verrons comment procéder.

Il ne nous reste plus qu'à boucler le financement, comme l'a dit Monsieur le Maire. Il n'y a plus qu'à, trois fois rien ! Vous le savez, nous avons proposé un financement aux trois tiers : un tiers Région Île-de-France Mobilités, un tiers État, un tiers commune concernée, notamment Paris.

Je mets aux voix la délibération 18. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. 1001 Vies Habitat - Gestion en flux des droits de réservation de la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation à signer la convention bilatérale de réservation définissant les règles applicables aux logements locatifs sociaux relevant du contingent de la ville de Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

M. BAGUET : La délibération19, même vote, j'imagine ? Je vous remercie.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. Dérogation au repos dominical 2026

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, la loi du 6 août 2015 et son décret d'application autorisent, sous conditions, la suppression du repos dominical pour un maximum de 12 dimanches par an, sur décision du Maire, après avis du Conseil municipal.

À la demande des commerçants boulonnais et après concertation avec leurs associations et les organisations représentatives du personnel, nous proposons d'établir la liste des 12 dimanches d'ouverture pour l'année 2026. Ces dérogations concernent trois grands secteurs : automobiles et motocycles, commerces alimentaires et surgelés, commerces non alimentaires. Les dates retenues couvrent les périodes stratégiques pour le commerce : les fêtes de fin d'année, les périodes de soldes et la rentrée scolaire.

Les dates qui vont sont proposées sont les suivantes : 18 janvier, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 14 et 28 juin, 5 juillet, 13 septembre, 11 et 25 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2026.

Conformément au Code du Travail, les salariés bénéficieront pour chaque jour travaillé d'un doublement de leur rémunération et d'un repos compensateur.

Je vous invite donc à émettre un avis favorable sur cette délibération, qui renforce l'activité économique de notre Ville et soutient notre commerce de proximité, auquel nous sommes tous particulièrement attachés, tout en garantissant le respect des droits des salariés.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MARQUEZ. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Castéja - Avis préalable du Conseil municipal

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Maire-adjoint, rapporteur

Bonsoir, mes chers collègues. Il s'agit ici du projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Castéja. L'érosion progressive de la démographie scolaire, que nous constatons malheureusement tous depuis plusieurs années à Boulogne-Billancourt, tout comme aux niveaux départemental et national, nous conduit aujourd'hui, en partenariat avec l'Éducation nationale, à lancer, en vue de la rentrée scolaire 2026, un processus de fusion entre l'école maternelle et l'école élémentaire Castéja afin d'assurer la pérennité et la continuité de la direction du groupe scolaire.

En effet, pour cette rentrée 2025, l'école maternelle Castéja compte 148 élèves dans six classes, ainsi qu'une très petite section, appelée TPS, avec huit élèves. L'élémentaire, quant à elle, accueille 181 élèves, qui sont répartis dans huit classes.

En raison de ces effectifs limités, les directions de ces deux écoles ne bénéficient l'une et l'autre que d'une très faible décharge d'enseignement, à savoir un tiers de décharge, c'est-à-dire un jour par semaine ainsi qu'un jour toutes les semaines. C'est donc un peu compliqué pour exercer son métier de directrice d'école – ce n'est pas ma collègue Emmanuelle BONNEHON qui pourra me contredire. Cela nuit à leurs conditions de travail et à leur disponibilité auprès des familles comme des enseignants.

Avec la création d'une école primaire qui ferait 15 classes, l'intérêt majeur de cette fusion sera de permettre à sa direction, unique, de bénéficier d'une décharge complète d'enseignement, puisque la décharge complète, ce sont 12 classes et plus. Cette décharge complète, relevée tant par l'Éducation nationale que par la Ville, sera un atout déterminant pour l'élaboration d'un projet d'école commun de la petite section – et même de la toute petite section – au CM2, garant d'une continuité pédagogique au service du parcours éducatif des élèves.

Comme le prévoit le Code de l'Éducation, ce projet a d'abord été présenté pour avis à chacun des deux conseils d'école courant novembre dernier, en présence et bien évidemment avec l'appui de Madame SAMARINE, l'Inspectrice de l'Éducation nationale. Le conseil de l'école maternelle l'a approuvé à la majorité ; le conseil d'école de l'élémentaire l'a approuvé à l'unanimité.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à vous prononcer sur la fusion des écoles maternelle et élémentaire Castéja à compter de la rentrée scolaire 2026. L'avis du Conseil municipal sera ensuite porté à la connaissance du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), accompagné de celui des conseils d'école et de l'Inspectrice de Circonscription, en vue d'une décision du DASEN avant la fin de l'année en cours.

Je vous remercie.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Avis sur les projets de création, d'extension ou de transformation d'établissements ou de services de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans

Mme Stéphanie MOLTON, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 1er janvier 2025 et au titre des nouvelles dispositions qui font des communes les autorités organisatrices de l'accueil des jeunes enfants, le Code de la Santé publique précise que tout projet d'extension d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans doit faire l'objet d'un avis favorable de la part de la ville d'implantation, validé par le Conseil municipal, et ce préalablement à l'autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil départemental.

En l'occurrence, suite aux besoins recensés, il vous est proposé ce soir de donner un avis favorable de demande d'extension de deux crèches privées : l'établissement Cacahuète, situé 79, rue de Sèvres, qui est géré par la Maison Bleue, demande une extension de capacité de 24 à 39 berceaux ; l'établissement Les Coloriés, situé 75, rue Yves Kermen, qui est géré par la société du même nom, souhaite une extension de capacité de 10 à 12 berceaux.

Je vous remercie.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ces extensions de crèche ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Communication des rapports d'activité 2024 des syndicats intercommunaux SIGEIF, SIPPEREC, SIFUREP, et de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur
Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur
M. Emmanuel BAVIERE, Maire-adjoint, rapporteur
Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

M. BAGUET : Vous avez dû lire ces rapports d'activité. Comme chaque année, nous devons présenter tous les projets. Nous avons les rapports sur le SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne), le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France), le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication) et bien sûr GPSO. Vous avez lu les rapports. Nous devons prendre acte.

Madame RAPILLY-FERNIOT, allez-y.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Ces rapports sont effectivement super intéressants, mais dans la mesure où j'imagine qu'ils ne sont pas tous finalisés le vendredi avant le Conseil municipal, certains sont peut-être prêts quelques semaines voire quelques mois avant, serait-il possible, quand c'est possible, de nous les envoyer plus tôt ? Même en y mettant beaucoup de bonne volonté et en faisant notre maximum, il est impossible de tout lire, d'avoir des questions et une lecture rigoureuse sur tout cela. Pour bien faire notre travail de conseillers et conseillères municipaux, pourrions-nous, lorsque c'est possible, recevoir les documents plus tôt ? Ce serait vraiment très chouette. Je vous remercie.

M. BAGUET : Un mail est envoyé pour dire qu'ils sont consultables en mairie, mais jusqu'à présent, personne ne les a consultés en mairie. Rien ne vous interdisait d'aller consulter les rapports. Ils sont en ligne régulièrement, et en plus, on vous adresse un mail pour vous dire qu'ils sont consultables. Il suffit de les demander et on vous les envoie.

On m'a effectivement imprimé tout cela en papier, mais on ne va pas vous l'envoyer par mail, ce n'est pas possible. Il faut protéger la planète, Madame RAPILLY-FERNIOT.

Nous prenons donc acte. Qui est contre ? Oui, Madame TEIL.

Mme TEIL : À propos du rapport du SIFUREP sur les cimetières, la société évolue, bien sûr, mais également les mœurs et les pratiques funéraires. Dans le rapport, on note bien que la crémation, sur une tendance assez longue, augmente. Pourquoi ces affaires sont-elles importantes ? Une inhumation a une empreinte sur l'ensemble du cycle de vie, a une empreinte carbone entre 800 kilos et 1,2 tonne de carbone, d'oxyde de carbone, de CO_2. C'est important. En comparaison, une crémation, ce sont uniquement 250 kilos. On ne le croirait pas, parce qu'on pense que quand on brûle un corps, cela a une empreinte plus importante.

À quoi ce fort taux de carbone des inhumations est-il dû ? C'est dû à la construction en béton des caveaux. Si on fait une inhumation en pleine terre, on tombe à 200 kilos. Je ne suis pas sûre que l'on propose ces possibilités dans les cimetières de Boulogne-Billancourt.

Aujourd'hui, d'autres possibilités d'inhumation sont en train d'émerger : l'humusation, l'aquamation, la promession, qui sont différents procédés réduisant cette empreinte carbone. À la lecture du rapport du SIFUREP, j'ai été tout de même étonnée de ne voir aucune mention de ces nouvelles possibilités.

S'agissant du rapport de GPSO, il est très intéressant, il y a énormément de choses. *« L'hyperviseur centralisera les données provenant de capteurs installés sur le territoire. En 2025, l'outil sera déployé progressivement dans des domaines clefs : mobilités actives, stationnement, collecte des déchets, propreté, environnement, éclairage public, réclamations citoyennes. »* On va vers une *smart city* ou un modèle à la chinoise, on ne sait pas trop.

Aussi, pourrions-nous avoir un peu plus de détails sur la façon dont on va couvrir notre territoire de capteurs ? Que va-t-on surveiller avec cela ? Comment cela va-t-il améliorer la propreté ou même la gestion centralisée des réclamations citoyennes ? Cette dernière n'est pas très efficace aujourd'hui, mais je ne vois pas comment la multiplication des capteurs nous permettra de l'améliorer.

Un autre petit point sur la collecte des déchets. Évidemment, nous sommes à la deuxième année. L'année dernière, c'était 3,5 kilos par habitant et par an de biodéchets, ce qui ne fait tout de même pas beaucoup ; cette année, nous doublons presque, nous sommes à 5 kilos, ce qui ne fait encore pas beaucoup. Quels sont les freins ? Comment peut-on faire augmenter cela ? Le fond de l'affaire, c'est que lorsque l'on brûle des biodéchets, on brûle de l'eau, ce qui est tout de même un peu idiot.

M. BAGUET : Madame Teil, ne vous étonnez pas, les possibilités que vous évoquez sont à l'heure actuelle interdites en France, car l'utilisation d'un cercueil est obligatoire. Il n'y a pas d'inhumation d'un corps à même la terre, cela ne se fait pas. Je veux bien qu'il faille sauver la planète, mais il faut aussi respecter les traditions funéraires ainsi que la loi.

En ce qui concerne l'hyperviseur, nous vous enverrons le dossier, parce que ce sont des réunions et des réunions qui se tiennent. Nous n'allons pas mettre des capteurs partout, ce n'est pas ce que cela veut dire – je parle sous le contrôle d Monsieur BAVIERE. Les capteurs sont des éléments que nous avons déjà dans nos informations municipales respectives.

M. BAVIERE : L'idée n'est pas de mettre un capteur derrière chaque personne, l'idée est d'avoir des capteurs qui vont justement permettre de faire remonter des informations sous forme de données ouvertes, que l'on appelle *open data*, donc qui sont accessibles à n'importe qui, et d'avoir une lecture sous forme de tableau de bord, qui soit ainsi lisible par la totalité des personnes intéressées par ce sujet. À chaque fois que nous avons mis des capteurs, nous sommes bien sûr directement liés au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), qui régule cela, et tant mieux. L'idée de ces capteurs est qu'ils aient une utilité, non pas de surveillance, mais bien de prédiction, par exemple pour pouvoir visualiser la déambulation des camions poubelles, visualiser les dépôts sauvages. L'idée est de faire en sorte que nous puissions avoir, au bon moment, un camion qui va récupérer un déchet sauvage qui n'a pas lieu d'être et qui va éviter de faire des déambulations pour les récupérer. Cela permet de gagner du temps électrique et du temps pétrole pour les camions qui en sont équipés.

Ma porte est ouverte pour vous expliquer comment cela fonctionne. Je suis passionné par ce projet et je fais en sorte qu'il soit ouvert au plus grand nombre, parce qu'il a vraiment une utilité sociale, économique et environnementale.

M. BAGUET : Merci, Monsieur BAVIERE.

Nous prenons acte de ces rapports. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2024

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

M. BAGUET : Vous avez la liste : cinéma Landowski, les crèches, Récréa… Vous avez tout dans le rapport.

Y a-t-il des questions sur ces différents rapports ? *(Il n'y en a pas)* Je vous invite à les lire, ils sont très intéressants. Il n'y a donc pas de questions, je vous remercie. Il faut prendre acte que nous les avons évoqués. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

M. BAGUET : Nous terminons par une question orale, mais je ne sais pas qui la pose. Madame TEIL ou Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT ? Madame TEIL.

Mme TEIL : Je me permets de relayer une question de concitoyens sur la résidence du Rouvray. C'est un EHPAD qui était géré par l'Office national des Anciens Combattants, non loin de l'EHPAD des Abondances, et qui a fermé. Cet EHPAD était situé dans un parc de 1,5 hectare avec des arbres absolument magnifiques. On m'a demandé ce qu'allait devenir cette parcelle (le bâtiment et le parc). La Municipalité a-t-elle des informations ? Est-ce que l'ONAC veut la démolir, faire des travaux ? Un permis a-t-il été déposé ? A-t-on des informations sur le devenir de cet endroit ?

M. BAGUET : Madame TEIL, il semble qu'il y ait une confusion sur ce dossier, que nous abordons pourtant depuis plusieurs années. Pour précision, l'établissement n'est pas géré par l'ONAC et il n'est pas fermé. Il est donc important de rectifier ces deux points afin de poursuivre l'échange sur des bases exactes.

Il y a quelques années, en 2017, je crois, l'ONAC a décidé de vendre ses neuf établissements – ils en possédaient neuf en France. Il y avait Soisy-sous-Montmorency, il y avait Boulogne-Billancourt et d'autres. Ils voulaient vendre à un opérateur privé. À l'époque, les parlementaires s'en sont émus et l'État s'est retourné vers les départements pour leur demander s'ils n'étaient pas volontaires pour acheter les murs, ce qui a été fait pour le département des Hauts-de-Seine. S'agissant des Abondances, la partie hôtelière relève de ce dernier, qui a acheté le bâtiment de l'ONAC. Simplement, l'état du bâtiment étant tellement vétuste, il a fallu envisager une rénovation complète, ou, mieux, une optimisation avec un réaménagement du centre des Abondances pour transférer les résidents du Rouvray sur le site des Abondances. C'est cette option qui a été choisie par toutes les autorités, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et tout le monde.

Le transfert est aujourd'hui en cours, il doit rester 25 résidents à ce jour. Nous attendons effectivement, parce qu'il y a un seuil minimum à atteindre pour assurer la présence nécessaire du personnel en termes RH, donc lorsque nous serons autour de 20… Chacune des familles a été informée. Certains en profitent pour proposer à leurs résidents, à leurs proches, d'aller dans des EHPAD en Province, d'autres souhaitent rester sur Boulogne-Billancourt et aller aux Abondances. Dès que nous serons prêts à les accueillir aux Abondances, nous transférerons les derniers résidents tous ensemble, avec l'ensemble du personnel, pour assurer l'accompagnement humain qui convient. En effet, vous savez que l'on est de plus en plus âgé lorsque l'on rentre en EHPAD, souvent de plus en plus dépendant. La moyenne de séjour en EHPAD est de deux à trois ans, c'est très court. Lorsque vous avez quelqu'un qui est en grande situation de dépendance, on ne le transfère pas comme cela, il faut l'accompagner. Tout cela se fait en lien étroit avec les familles.

Pour autant, bien évidemment, les Hauts-de-Seine, et surtout les Abondances, le centre gérontologique des Abondances, ont mis en vente, ont lancé un appel à projets pour vendre le terrain. Je vous rappelle là aussi que nous avons protégé le parc dans le cadre du PLU il y a déjà quelques années et du PLUi, donc nous ne pouvons pas construire plus qu'il n'y a de mètres carrés aujourd'hui. Même si le bâtiment actuel était démoli, nous devrions construire moins. Cela va être compliqué, parce que l'État souhaiterait que nous fassions 30 % de logements sociaux, voire 40 %, sur ce site. Il y a donc toute une partie qui est inconstructible, un bâtiment, rénové ou démoli, qui perd en constructibilité, avec 40 % de logements sociaux. De son côté, l'ARS souhaiterait que le terrain soit vendu au plus cher.

Cette équation est en train de se résoudre. Ce n'est pas simple, mais une chose est sûre, le volet environnemental, je vous rassure, est protégé grâce à notre PLU et cela a été réaffirmé dans le PLUi. Voilà pour répondre à votre question.

Puisque c'est tout de même un Conseil municipal exceptionnel, êtes-vous d'accord pour que nous fassions une photo du Conseil municipal dans l'escalier de la Mairie pour les 100 ans du nom de Boulogne-Billancourt ? Il y a 100 ans, nos collègues se réunissaient, non pas dans cette salle, parce que la Mairie n'était pas construite, mais nous pourrions faire une photo et la mettre dans les archives. Peut-être que dans 100 ans, des gens diront : « Tiens, ce sont eux qui ont fêté le centenaire. Ils faisaient bien jeune à l'époque pour des centenaires ! »

D’ici là, je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et de bonnes fêtes de fin d’année. Merci beaucoup.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 10.